

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 07669

Numéro SIREN : 775 729 155

Nom ou dénomination : IFP ENERGIES NOUVELLES

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2022 sous le numéro de dépôt 8409

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF (k€)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles (note 3)				
▪ Frais de recherche	30 092	-24 832	5 260	7 751
▪ Frais de développement	36 694	-35 653	1 041	2 076
▪ Concessions, brevets, licences, logiciels	43 268	-38 365	4 903	6 677
▪ Immobilisations incorporelles en cours	3 111	-	3 111	2 101
▪ Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 4)				
▪ Terrains	22 814	-2 432	20 382	20 381
▪ Constructions	298 013	-241 976	56 037	54 143
▪ Installations techniques, matériel et outillage	423 010	-332 520	90 489	94 314
▪ Autres immobilisations corporelles	20 732	-16 588	4 144	3 775
▪ Immobilisations corporelles en cours	11 203	-	11 203	22 588
▪ Avances et acomptes	895	-	895	984
Immobilisations financières (1) (note 5)				
▪ Participations	354 282	-	354 282	398 665
▪ Créances rattachées à des participations	32 516	-	32 516	649
▪ Autres titres immobilisés	13 588	-	13 588	91
▪ Prêts	8 067	-	8 067	7 863
▪ Autres immobilisations financières	1 032	-	1 032	1 017
TOTAL I	1 299 317	-692 367	606 950	623 075
ACTIF CIRCULANT (note 6)				
Stocks et en-cours :				
▪ Matières premières et autres approvisionnements	1 535	-227	1 308	1 231
▪ Avances et acomptes versés sur commandes	882	-	882	927
Créances (2) :				
▪ Créances clients et comptes rattachés	72 253	-218	72 035	60 766
▪ Autres créances	28 927	-14 061	14 866	11 040
▪ Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
▪ Disponibilités	17 331	-	17 331	25 402
▪ Charges constatées d'avance (2)	2 788	-	2 788	2 156
TOTAL II	123 716	-14 506	109 211	101 522
Écarts de conversion actif TOTAL III	4	-	4	5
TOTAL GÉNÉRAL	1 423 037	-706 872	716 164	724 602
(1) dont à moins d'un an			31 790	863
(2) dont à plus d'un an			13 662	13 187

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

PASSIF (k€)	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES (note 7)		
• Fonds propres	418 203	486 115
• Réserve de réévaluation	790	790
• Écart de réévaluation libre	166 884	168 964
• Résultat de l'exercice (ou de la période)	-13 815	-69 992
• Subventions d'investissement	8 125	8 967
TOTAL I	580 186	594 844
AUTRES FONDS PROPRES (note 8)		
• Avances conditionnées	6 415	8 832
TOTAL I bis	6 415	8 832
PROVISIONS (note 9)		
• Provisions pour risques	243	312
• Provisions pour charges	35 095	37 942
TOTAL II	35 338	38 254
DETTES (1) (note 10)		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
• Emprunts et dettes financières divers	11 079	5 087
• Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	7 652	6 417
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 190	18 149
• Dettes fiscales et sociales	41 477	37 659
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 194	8 770
• Autres dettes	6 109	5 646
• Produits constatés d'avance	1 517	931
TOTAL III	94 217	82 659
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF TOTAL IV	8	13
TOTAL GÉNÉRAL	716 164	724 602
(1) dont : à moins d'un an	89 131	79 853
à plus d'un an	5 086	2 806
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(k€)	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• Production vendue (biens et services)	38 079	37 753
• Production stockée	-	-
• Production immobilisée	4 957	6 423
• Subventions d'exploitation	11 210	9 454
• Redevances pour concessions licences	43 349	48 942
• Subvention pour charges de service public	120 153	120 541
• Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 458	3 449
• Autres produits	1 319	2 168
TOTAL I	225 524	228 730
CHARGES D'EXPLOITATION		
• Achats stockés matières et autres approvisionnements	5 534	4 259
• Variation de stock	-104	-31
• Achats non stockés matières et fournitures	6 123	6 081
• Autres achats et charges externes (1)	58 931	60 329
• Impôts, taxes et versements assimilés	17 598	18 437
• Salaires et traitements	100 067	105 168
• Charges sociales	45 664	47 737
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 821	31 841
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	95	3 335
• Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 463	3 994
• Autres charges	410	430
TOTAL II	268 602	281 580
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 11)	-43 078	-52 850
PRODUITS FINANCIERS		
• De participations	33 009	40 446
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 603	16
• Autres intérêts et produits assimilés	3	4
• Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	0	3 729
• Différences positives de change	41	10
• Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	46 656	44 205
CHARGES FINANCIÈRES		
• Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	60 905
• Intérêts et charges assimilées	38	53
• Différences négatives de change	25	29
• Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	64	60 986
RÉSULTAT FINANCIER (note 12)	46 593	-16 781
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 515	-69 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
• Sur opérations de gestion	2 596	3 527
• Sur opérations en capital	32 453	1 312
• Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	149 983	2 391
TOTAL V	185 032	7 231
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
• Sur opérations de gestion	124	0
• Sur opérations en capital	195 303	585
• Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 599	5 991
TOTAL VI	198 026	6 576
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 13)	-12 994	655
CORRECTION D'ERREURS (note 2) TOTAL VII	0	-
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS (note 14) TOTAL VIII	2 863	622
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 15) TOTAL IX	1 473	393
TOTAL DES PRODUITS	457 213	280 166
TOTAL DES CHARGES	471 028	350 158
RÉSULTAT NET	-13 815	-69 992

(1) Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier :

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2021

(k€)	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
. Résultat net de l'exercice (ou de la période)	-13 815	-69 992
. Augmentation (Diminution) des amortissements	34 356	37 743
. Augmentation (Diminution) des dépréciations et provisions	-66 189	59 331
. Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	78 127	577
. Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-1 304	-1 281
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	31 175	26 378
. Cessions ou réductions d'actifs incorporels	0	0
. Cessions ou réductions d'actifs corporels	0	8
. Cessions ou réductions d'actifs financiers	223 107	407
CESSIONS / REDUCTIONS D'ACTIFS	223 107	415
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	461	63
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	75	29
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	9	0
TOTAL DES RESSOURCES (A)	254 827	26 885
EMPLOIS		
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 824	1 675
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	16 159	22 081
. Acquisitions d'immobilisations financières	208 159	509
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISES	226 142	24 265
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	0	2 235
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES	0	0
DIMINUTION D'AUTRES FONDS PROPRES	2 491	3 556
TOTAL DES EMPLOIS (B)	228 634	30 056
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	26 193	-3 171
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	34 264	8 447
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	-8 071	-11 619
. Trésorerie début de période	25 402	37 021
. Trésorerie fin de période	17 331	25 402
. Variation de trésorerie	-8 071	-11 619

IFP Energies nouvelles

Etablissement Public Industriel et Commercial

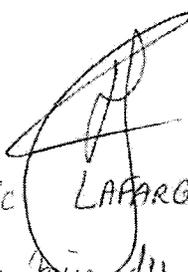
4, avenue du Bois Préau

92500 Rueil-Malmaison

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Copie certifiée conforme à l'original


Eric LAFARGE
Secrétaire du Conseil d'Administration

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 2 297 164 €

632 013 843 RCS Nanterre B

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IFP Energies nouvelles

Etablissement Public Industriel et Commercial

4, avenue du Bois Préau

92500 Rueil-Malmaison

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement IFP Energies nouvelles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Correction d'erreurs" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe qui (i) expose le contexte de l'erreur (omission de prise en compte d'une opération de fusion-absorption), (ii) détaille le traitement comptable et l'incidence chiffrée de cette correction d'erreur sur l'exercice et (iii) présente une information financière corrigée au titre des exercices impactés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués selon les modalités présentées dans les paragraphes « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » et « Valorisation des immobilisations financières » de la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et à vérifier que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités présentées dans le paragraphe « Engagement de retraites et médailles du travail » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs ; nous nous sommes par ailleurs assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du secrétaire du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

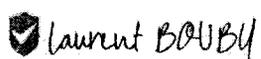
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

 Laurent BOUBY

Laurent BOUBY

Deloitte & Associés



Philippe CORIAT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF (k€)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles (note 3)				
• Frais de recherche	30 092	-24 832	5 260	7 751
• Frais de développement	36 694	-35 653	1 041	2 076
• Concessions, brevets, licences, logiciels	43 268	-38 365	4 903	6 677
• Immobilisations incorporelles en cours	3 111	-	3 111	2 101
• Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 4)				
• Terrains	22 814	-2 432	20 382	20 381
• Constructions	298 013	-241 976	56 037	54 143
• Installations techniques, matériel et outillage	423 010	-332 520	90 489	94 314
• Autres immobilisations corporelles	20 732	-16 588	4 144	3 775
• Immobilisations corporelles en cours	11 203	-	11 203	22 588
• Avances et acomptes	895	-	895	984
Immobilisations financières (1) (note 5)				
• Participations	354 282	-	354 282	398 665
• Créances rattachées à des participations	32 516	-	32 516	649
• Autres titres immobilisés	13 588	-	13 588	91
• Prêts	8 067	-	8 067	7 863
• Autres immobilisations financières	1 032	-	1 032	1 017
TOTAL I	1 299 317	-692 367	606 950	623 075
ACTIF CIRCULANT (note 6)				
Stocks et en-cours :				
• Matières premières et autres approvisionnements	1 535	-227	1 308	1 231
• Avances et acomptes versés sur commandes	882	-	882	927
Créances (2) :				
• Créances clients et comptes rattachés	72 253	-218	72 035	60 766
• Autres créances	28 927	-14 061	14 866	11 040
• Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
• Disponibilités	17 331	-	17 331	25 402
• Charges constatées d'avance (2)	2 788	-	2 788	2 156
TOTAL II	123 716	-14 506	109 211	101 522
Écarts de conversion actif TOTAL III	4	-	4	5
TOTAL GÉNÉRAL	1 423 037	-706 872	716 164	724 602
(1) dont à moins d'un an			31 790	863
(2) dont à plus d'un an			13 662	13 187

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

PASSIF (k€)	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES (note 7)		
• Fonds propres	418 203	486 115
• Réserve de réévaluation	790	790
• Écart de réévaluation libre	166 884	168 964
• Résultat de l'exercice (ou de la période)	-13 815	-69 992
• Subventions d'investissement	8 125	8 967
TOTAL I	580 186	594 844
AUTRES FONDS PROPRES (note 8)		
• Avances conditionnées		
TOTAL I bis	6 415	8 832
PROVISIONS (note 9)		
• Provisions pour risques	243	312
• Provisions pour charges	35 095	37 942
TOTAL II	35 338	38 254
DETTES (1) (note 10)		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
• Emprunts et dettes financières divers	11 079	5 087
• Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	7 652	6 417
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 190	18 149
• Dettes fiscales et sociales	41 477	37 659
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 194	8 770
• Autres dettes	6 109	5 646
• Produits constatés d'avance	1 517	931
TOTAL III	94 217	82 659
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF TOTAL IV	8	13
TOTAL GÉNÉRAL	716 164	724 602
(1) dont : à moins d'un an	89 131	79 853
à plus d'un an	5 086	2 806
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(k€)	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• Production vendue (biens et services)	38 079	37 753
• Production stockée	-	-
• Production immobilisée	4 957	6 423
• Subventions d'exploitation	11 210	9 454
• Redevances pour concessions licences	43 349	48 942
• Subvention pour charges de service public	120 153	120 541
• Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 458	3 449
• Autres produits	1 319	2 168
TOTAL I	225 524	228 730
CHARGES D'EXPLOITATION		
• Achats stockés matières et autres approvisionnements	5 534	4 259
• Variation de stock	-104	-31
• Achats non stockés matières et fournitures	6 123	6 081
• Autres achats et charges externes (1)	58 931	60 329
• Impôts, taxes et versements assimilés	17 598	18 437
• Salaires et traitements	100 067	105 168
• Charges sociales	45 664	47 737
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 821	31 841
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	95	3 335
• Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 463	3 994
• Autres charges	410	430
TOTAL II	268 602	281 580
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 11)	-43 078	-52 850
PRODUITS FINANCIERS		
• De participations	33 009	40 446
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 603	16
• Autres intérêts et produits assimilés	3	4
• Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	0	3 729
• Différences positives de change	41	10
• Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	46 656	44 205
CHARGES FINANCIÈRES		
• Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	60 905
• Intérêts et charges assimilées	38	53
• Différences négatives de change	25	29
• Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	64	60 986
RÉSULTAT FINANCIER (note 12)	46 593	-16 781
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 515	-69 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
• Sur opérations de gestion	2 596	3 527
• Sur opérations en capital	32 453	1 312
• Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	149 983	2 391
TOTAL V	185 032	7 231
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
• Sur opérations de gestion	124	0
• Sur opérations en capital	195 303	585
• Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 599	5 991
TOTAL VI	198 026	6 576
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 13)	-12 994	655
CORRECTION D'ERREURS (note 2) TOTAL VII	0	-
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS (note 14) TOTAL VIII	2 863	622
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 15) TOTAL IX	1 473	393
TOTAL DES PRODUITS	457 213	280 166
TOTAL DES CHARGES	471 028	350 158
RÉSULTAT NET	-13 815	-69 992

(1) Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2021

(k€)	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
. Résultat net de l'exercice (ou de la période)	-13 815	-69 992
. Augmentation (Diminution) des amortissements	34 356	37 743
. Augmentation (Diminution) des dépréciations et provisions	-66 189	59 331
. Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	78 127	577
. Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-1 304	-1 281
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	31 175	26 378
. Cessions ou réductions d'actifs incorporels	0	0
. Cessions ou réductions d'actifs corporels	0	8
. Cessions ou réductions d'actifs financiers	223 107	407
CESSIONS / REDUCTIONS D'ACTIFS	223 107	415
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	461	63
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	75	29
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	9	0
TOTAL DES RESSOURCES (A)	254 827	26 885
EMPLOIS		
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 824	1 675
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	16 159	22 081
. Acquisitions d'immobilisations financières	208 159	509
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISES	226 142	24 265
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	0	2 235
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES	0	0
DIMINUTION D'AUTRES FONDS PROPRES	2 491	3 556
TOTAL DES EMPLOIS (B)	228 634	30 056
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	26 193	-3 171
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	34 264	8 447
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	-8 071	-11 619
. Trésorerie début de période	25 402	37 021
. Trésorerie fin de période	17 331	25 402
. Variation de trésorerie	-8 071	-11 619

ANNEXE

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation (cf. Note 11)

- Par rapport à l'exercice précédent, les redevances perçues diminuent de 5,6 M€ dont -5,1 M€ pour celles en provenance du groupe Axens.
- Subvention pour charges de service public au profit d'IFP Energies nouvelles (IFPEN) :
La subvention, votée au budget IFPEN à hauteur de 120,6 M€, a été inscrite dans la loi de Finances pour 2021 à 120,2 M€, nette de réserve.
Le montant reçu en 2021 (120,2 M€) est en recul de 0,4 M€ par rapport à 2020.
- IFP School a élargi son périmètre en devenant Centre de Formation d'Apprentis (CFA). A compter du 1^{er} septembre 2021, l'école intègre l'activité du CFA Energie-motorisations anciennement hébergée au sein de l'Association pour la Formation Industrie (cf. Note 21).
- Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -43,1 M€, contre -52,9 M€ au 31 décembre 2020.

Résultat financier (cf. Note 12)

- Les revenus des titres de participations s'établissent à 33,0 M€ ; ils diminuent de 7,5 M€ par rapport à ceux de 2020, soit -18,42 %.
- La société TechnipFMC a finalisé le 16 février 2021 la scission de ses activités à travers la création de la société Technip Energies et la distribution à ses actionnaires de 50,1% des actions Technip Energies. A l'issue de l'opération, TechnipFMC et Technip Energies sont deux sociétés leaders dans leurs domaines respectifs, indépendantes et cotées en bourse.
Pour IFPEN, actionnaire historique de TechnipFMC, l'opération s'est traduite par l'enregistrement d'un dividende TechnipFMC de 13,6 M€ et la détention pour le même montant de 0,6% de titres Technip Energies comptabilisés en autres titres immobilisés.
- Le résultat financier est bénéficiaire à 46,6 M€, contre un déficit de -16,8 M€ à fin décembre 2020.

Résultat exceptionnel (cf. Note 13)

- Fin décembre 2021, la totalité des titres TechnipFMC a été cédée à la société Axens SA, dont IFPEN est actionnaire majoritaire. Un crédit-vendeur a été mis en place pour le prix global de cession qui s'élève à 30,3 M€. Le prix de cession a été établi sur la base d'un prix de marché correspondant à la moyenne des cours de bourse de TechnipFMC sur le mois de décembre 2021.
Préalablement à cette opération, IFPEN a régularisé l'opération de fusion absorption intervenue en janvier 2017 de la société TechnipFMC sur la société Technip SA et les dépréciations constatées sur les exercices antérieurs. Ces régularisations se soldent par un résultat avant impôt nul et un IS de 1,7 M€ (cf. Note 2).
La moins-value constatée en 2021 sur la cession des titres TechnipFMC s'élève à 14,1 M€.
- Fin décembre 2021, IFPEN a procédé à la cession sur le marché de la totalité des titres qu'elle détenait dans la société CGG et a constaté une moins-value de 1,8 M€.
Suite à cette cession, la totalité des dépréciations constatées antérieurement a été reprise pour 1,8 M€.
- Le résultat exceptionnel affiche un déficit de 13,0 M€.

Impact de l'évènement Covid-19

Au 31 décembre, l'impact de la Covid-19 se traduit dans les comptes d'IFPEN par la baisse, par rapport à l'exercice 2020, des redevances (-5,6 M€) atténuée par la baisse des frais de fonctionnement (-8,2 M€).

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général modifié dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Correction d'erreurs

Ayant omis de tirer les conséquences d'une opération de fusion-absorption de la société TechnipFMC sur la société Technip SA le 17 janvier 2017, IFPEN a procédé, en décembre 2021, à la correction de l'erreur et a donc constaté l'entrée des titres immobilisés TechnipFMC pour leur valeur réelle lors de l'opération de fusion, soit 192 446 k€ et la sortie des titres de participation Technip SA pour leur valeur comptable historique, soit 105 607 k€. Cette opération a dégagé une plus-value de 86 839 k€.

Les dépréciations qui avaient été enregistrées sur les titres Technip SA en 2019 et 2020, désormais sans objet, ont été reprises en totalité pour 61 224 k€.

Une dotation pour dépréciation des titres TechnipFMC a été comptabilisée pour 148 062 k€ afin de ramener la valeur brute des titres à leur valeur de marché au 31 décembre 2020.

Enfin, IFPEN a souhaité tirer les conséquences fiscales de cette correction ; un complément d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 a été payé à fin décembre 2021 à hauteur de 1 749 k€.

Les comptes impactés par la correction d'erreurs sont les suivants :

Postes impactés

(k€)	31/12/2021
• Résultat Produit / (Charge)	
• Produits exceptionnels	
Sur opérations en capital	192 446
Reprises sur provisions	61 224
• Charges exceptionnelles	
Sur opérations en capital	-105 607
Dotations aux provisions	-148 062
Correction d'erreur	0
• Impôt sur les sociétés (cf. Note 15)	-1 749
• Total impact sur les comptes	-1 749

Les postes des exercices clos au 31 décembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2020 corrigés de l'erreur se présentent de la manière suivante :

Compte de résultat corrigé

(k€)	31/12/2017 (corrigés)	31/12/2017 (publiés)	Variation	31/12/2018 (corrigés)	31/12/2018 (publiés)	Variation	31/12/2019 (corrigés)	31/12/2019 (publiés)	Variation	31/12/2020 (corrigés)	31/12/2020 (publiés)	Variation
* Résultat Produit / (Charge)												
* Produits financiers												
Réprise sur provisions	18	16	0	65	65	0	158	158	0	0	3 729	-3 729
* Charges financières												
Dotations financières	-54 397	-958	-53 460	-35 592	-181	-35 410	-2 209	-4 241	2 032	-57 176	-60 905	3 729
* Produits exceptionnels												
Sur opérations en capital	198 113	5 667	192 446	1 488	1 488	0	1 366	1 366	0	1 312	1 312	0
* Charges exceptionnelles												
Sur opérations en capital	-122 785	-17 178	-105 607	1 603	1 603	0	10	10	0	565	565	0
* Impôt sur les sociétés												
Impôt sur les sociétés	-1 756	-7	-1 749	15	15	0	242	242	0	393	393	0
Total Impact Résultat			31 630			-35 410			2 032			0

Bilan corrigé

(k€)	31/12/2017 (corrigés)	31/12/2017 (publiés)	Variation	31/12/2018 (corrigés)	31/12/2018 (publiés)	Variation	31/12/2019 (corrigés)	31/12/2019 (publiés)	Variation	31/12/2020 (corrigés)	31/12/2020 (publiés)	Variation
* Bilan Actif												
* Participations (brut)	358 951	462 559	-105 607	358 187	461 794	-105 607	354 282	459 889	-105 607	354 282	459 889	-105 607
* Participations (dépréciations)	-2 250	-2 250	0	-1 780	-1 780	0	0	-4 241	4 241	0	-61 224	61 224
* Autres titres immobilisés (brut)	192 446	0	192 446	192 446	0	192 446	194 351	1 905	192 446	194 351	1 905	192 446
* Autres titres immobilisés (dépr.)	-53 460	0	-53 460	-88 870	0	-88 870	-92 701	-1 622	-91 079	-149 876	-1 814	-148 062
Total Impact Actif			33 378			-2 032			0			0
* Bilan Passif												
* Fonds propres	500 915	500 915	0	529 131	497 501	31 630	491 327	495 107	-3 780	484 366	485 115	-1 749
* Résultat de l'exercice	27 131	-4 499	31 630	-37 804	-2 394	-35 410	-7 951	-8 983	2 032	-69 992	-69 992	0
* Dettes fiscales et sociales	43 816	42 167	1 749	43 523	41 574	1 749	41 688	39 939	1 749	39 408	37 659	1 749
Total Impact Passif			33 379			-2 032			0			0

Opérations commerciales en devises

* Chiffre d'affaires

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires (voir § « Instruments financiers »).

* Dettes et créances commerciales, disponibilités

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture (élément couvert ou couverture).

Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture (voir § « Instruments financiers »).

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Avances remboursables reçues de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) / Frais de recherche

Leur mode de comptabilisation a été préconisé par la Cour des comptes afin d'obtenir la neutralité économique des opérations comptables liées à ces avances :

- depuis le 1^{er} janvier 1999, les avances reçues au titre d'un programme sont inscrites au passif du bilan, sous la rubrique "Avances conditionnées",
- elles s'accompagnent en contrepartie et à due concurrence, par transfert des charges d'exploitation des travaux correspondants, d'une inscription à l'actif du bilan sous la rubrique "Frais de recherche",
- le montant ainsi immobilisé est amorti au rythme des remboursements annuels effectués,
- en fin de processus ou en cas de décision d'abandon de créance, le solde non remboursé est comptabilisé en produits exceptionnels et compensé par une charge d'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des immobilisations correspondantes.

Ce mode de comptabilisation déroge toutefois aux dispositions du règlement n° 04-06 du Comité de la réglementation comptable repris par le règlement ANC 2014-03 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, qui exclut toute inscription à l'actif des frais de recherche appliquée.

Immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production.

En application de l'avis CNC 2004-15, sont inscrits à l'actif du bilan (méthode de référence) les frais de développement de projets répondant aux critères généraux d'activation posés par l'article 212-3.2 du PCG.

Les frais de développement de projets informatiques sont ainsi portés à l'actif du bilan pour leur coût de production, qui s'entend des coûts directs et indirects, externes et internes, directement attribuables à l'immobilisation produite.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} janvier 2002 sur la base d'expertises externes.

• Méthodes utilisées et durées retenues pour le calcul des amortissements

AMORTISSEMENTS	Mode	Durée
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
• Frais de recherche	(*) linéaire	(*) 5 ans
• Frais de développement	linéaire	9,5 ; 13 et 20 ans
• Concessions, brevets, licences marques	linéaire	3 ; 5 et 7 ans
• Logiciels	linéaire	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
• Constructions	linéaire	30 ans
• Installations générales, agencements terrains et constructions	linéaire	9 ; 10 et 15 ans
• Installations techniques, matériels et outillages	linéaire	5 ; 7 et 10 ans
• Agencements divers	linéaire	10 ans
• Matériel de transport	linéaire	5 ans
• Matériel de bureau	linéaire	5 ans
• Mobilier	linéaire	10 ans

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

• Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant représentant la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, de la quote-part d'actif net réévalué, des perspectives de rentabilité et de développement des sociétés considérées.

Concernant les titres cotés, une dépréciation sera comptabilisée dès lors que l'évolution des cours de bourse postérieurement à la clôture et jusqu'à la date du Conseil d'Administration conduit à constater une valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur comptables des titres.

Sauf autre méthode plus pertinente, la méthode préférentielle de valorisation utilisée est celle du *Discounted Cash Flow* (DCF).

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital, en application du Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce modèle repose notamment sur la prise en compte d'une prime de risque anticipée de marché (moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées) et d'un taux de rémunération des actifs sans risque (moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à un mois communiqués).

Stocks de matières et autres approvisionnements

La méthode de valorisation des stocks de matières et fournitures consommables est celle du FIFO.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Pour les créances en devises, voir § « Opérations commerciales en devises ».

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, s'il y a lieu, est géré selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. A la clôture, si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Subventions d'investissement

Les subventions, publiques ou privées, dont IFPEN bénéficie en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Conformément aux dispositions prévues à l'article 312-1-1 du PCG, elles sont ensuite reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations ainsi acquises ou créées.

Autres fonds propres

Les aides remboursables comptabilisées au passif du bilan sous la rubrique "Avances conditionnées" correspondent à la part revenant à IFPEN sur les soutiens accordés.

Les obligations de remboursement éventuelles incombant aux partenaires sur des projets ayant bénéficié d'aides de la DGEC font l'objet d'une inscription au titre des engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour IFPEN ; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

▪ Engagements de retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite et les gratifications pour médailles du travail font l'objet d'une provision, portée sous la rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision est calculée sur la base des conventions et des lois en vigueur.

Les calculs relatifs à ces provisions sont effectués par un organisme de courtage en assurances, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Probabilité de présence dans l'entreprise : taux de rotation du personnel différencié selon les tranches d'âges, appliqué individuellement à la population, et risque de mortalité estimé à partir des tables TGH – TGF 2005-2006.
- Évolution des salaires : taux de révision fixe pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation financière : iBoxx Euro Corporate AA10+.

▪ Risques sur filiales et participations

S'il y a lieu, les provisions pour risques sur filiales et participations correspondent à la quote-part de situation nette négative des sociétés concernées. Une provision complémentaire peut être constituée dans le cas de risques spécifiques identifiés.

▪ Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.

Chiffre d'affaires - contrats à long terme

La comptabilisation des contrats de ventes de prestations et d'études multi clients à longue durée s'effectue par application de la méthode à l'avancement (règlement ANC 2014-03).

Les contrats concernés sont ceux relevant du secteur lucratif, dont l'achèvement interviendra postérieurement à la date de l'arrêté comptable, et facturés sur une base forfaitaire (supérieure ou égale à 150 k€ pour les contrats de prestations, sans condition de montant pour les contrats d'études multi clients).

Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base :

- de l'estimation révisée des produits et des coûts à la date d'arrêté,
- du pourcentage d'avancement, déterminé en retenant le rapport existant entre le coût des travaux et services exécutés à la date d'arrêté des comptes et le total des coûts prévisionnels du contrat à terminaison.

Lorsque les produits facturés sur l'exercice ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, ils sont régularisés à la hausse (factures à établir) ou à la baisse (produits constatés d'avance).

Si le résultat prévisionnel à terminaison d'un contrat fait ressortir une perte, une provision pour risques est constatée pour la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà comptabilisée.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Impôt sur les bénéfices

IFPEN est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de la partie de son activité réputée concurrentielle. Pour le reste de ses activités, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux réduit sur la base de ses revenus patrimoniaux.

Instruments financiers et opérations de couverture

IFPEN a recours à des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des cours des devises.

Les effets de ces couvertures sont classés en résultat en fonction du sous-jacent.

Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique du compte de résultat (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert.

Ainsi, les impacts de la couverture de change sur les flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 716 164 k€.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période		Virements de postes à postes		Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
		Augmentations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
• Frais de recherche	32 627	-	-	-	-2 535	30 092
• Frais de développement	36 694	-	-	-	-	36 694
• Concessions, brevets, licences, logiciels	42 453	288	546	-	-	43 268
• Immobilisations incorporelles en cours	2 101	1 556	-546	-	-	3 111
• Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL	113 876	1 824	-	-	-2 535	113 165

La production immobilisée sur l'exercice 2021 au titre des immobilisations incorporelles s'élève à 1 361 k€.

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS (k€)	Cumulés au début de la période		Virements de postes à postes		Diminutions	Cumulés au 31/12/2021
		Augmentations				
• Frais de recherche	24 876	-	-	-	-44	24 832
• Frais de développement	34 618	1 035	-	-	-	35 653
• Concessions, brevets, licences, logiciels	35 777	2 588	-	-	-	38 365
TOTAL	95 271	3 623	-	-	-44	98 850

DEPRECIATIONS (cf. Note 9) (k€)	Cumulés au début de la période		Virements de postes à postes		Diminutions	Cumulés au 31/12/2021
		Augmentations				
• Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début		Virements de postes		Valeur brute au 31/12/2021
	de la période	Augmentations	à postes	Diminutions	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Terrains et agencements de terrain	22 437	43	334	-	22 814
• Constructions					
. Bâtiments	79 733	14	1 913	-2 222	79 438
. Équipements techniques généraux	24 599	49	123	-6	24 766
. Autres agencements et aménagements	185 728	915	8 164	-999	193 808
• Installations techniques, matériel et outillage	410 817	5 140	9 296	-2 243	423 010
• Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 253	31	-	-	1 284
. Matériel de transport	892	18	-	-	910
. Matériel de bureau	3 926	709	137	-3	4 770
. Mobilier	13 269	478	40	-18	13 768
• Immobilisations corporelles en cours	22 588	7 687	-18 844	-228	11 203
• Avances et acomptes	984	1 074	-1 163	-	895
TOTAL	766 226	16 159	-	-5 719	776 666

La production immobilisée sur l'exercice 2021 s'élève à 3 596 k€ et se rapporte essentiellement à des installations spécialisées (unités pilotes, bancs d'essais techniques).

Immobilisations détenues en crédit-bail

IFPEN n'a aucun contrat de crédit-bail en cours.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS (k€)	Cumulés au début		Virements de postes		Cumulés au 31/12/2021
	de la période	Augmentations	à postes	Diminutions	
• Agencements de terrains	2 056	376	-	-	2 432
• Constructions					
. Bâtiments	49 695	2 212	-	-1 512	50 395
. Équipements techniques généraux	19 637	849	-	-4	20 482
. Autres agencements et aménagements	166 585	5 510	-	-997	171 099
• Installations techniques, matériel et outillage	315 217	18 252	-	-2 235	331 234
• Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 195	9	-	-	1 204
. Matériel de transport	814	18	-	-	833
. Matériel de bureau	2 201	634	-	-3	2 832
. Mobilier	11 312	381	-	-16	11 676
TOTAL	568 712	28 242	-	-4 767	592 187

DEPRECIATIONS (cf. Note 9) (k€)	Cumulés au début		Virements de postes		Cumulés au 31/12/2021
	de la période	Augmentations	à postes	Diminutions	
• Installations techniques, matériel et outillage	1 287	-	-	-	1 287
• Autres immobilisations corporelles					
. Matériel de transport	43	-	-	-	43
TOTAL	1 330	-	-	-	1 330

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(k€)	Valeur brute au début		Virements de postes à postes		Valeur brute au 31/12/2021
	de la période	Augmentations		Diminutions	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
• Titres de participations	459 889	-	0	-105 607	354 282
• Créances rattachées à des participations	649	31 867	-	-	32 516
• Autres titres immobilisés	1 905	206 034	-	-194 351	13 588
• Prêts	7 863	492	0	-288	8 067
• Autres immobilisations financières	1 017	51	-	-36	1 032
TOTAL	471 323	238 444	-	-300 282	409 485

Le détail des titres de participations détenus est présenté en note 20.

Mouvements ayant affecté les immobilisations financières durant l'exercice :

- Les variations constatées sur les titres de participation sont liées à la sortie des titres Technip SA pour 105 607 k€ (Cf. Note 2 « Correction d'erreurs »).
- Les créances rattachées à des participations sont constituées du crédit vendeur mis en place en faveur d'Axens SA suite à la cession des titres TechnipFMC pour 30 271 k€ (Cf. Note 1), de deux prêts consentis à la société Bionext (pour 2 232 k€ dont 1 582 k€ versés en juin 2021) et des intérêts courus rattachés à ces créances (13 k€).
- Les variations constatées sur les autres titres immobilisés correspondent aux opérations suivantes :
 - à l'enregistrement pour 13 588 k€ des titres Technip Energies reçus suite à la scission de TechnipFMC en février 2021 (Cf. Note 1),
 - à l'entrée des titres TechnipFMC pour 192 446 k€ (Cf. Note 2 « Correction d'erreurs »),
 - à la sortie des titres TechnipFMC suite à leur cession à Axens SA fin décembre 2021 pour 192 446 k€ (Cf. Note 1),
 - à la sortie des titres CGG suite à leur cession sur le marché en décembre 2021 pour 1 905 k€ (Cf. Note 1).
- Les prêts et autres immobilisations financières se rapportent aux prêts accordés au personnel et aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi qu'aux dépôts de garantie et cautionnements versés.

La variation, nette des remboursements opérés sur ces postes au cours de l'exercice, est positive de +219 k€.

Valorisation des immobilisations financières

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2021 lors de la mise en œuvre de la valorisation des titres de participation sont les suivantes :

- La prime de risque retenue pour la clôture 2021 s'élève à -0,69% sur la base de la moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées,
- Le taux de rémunération des actifs sans risque s'élève à 7,84% sur la base de la moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à 1 mois communiqués.

Dépréciations des immobilisations financières

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (k€)	Cumulés au début		Virements de postes		Cumulés au 31/12/2021
	de la période	Augmentations	à postes	Diminutions	
• Titres de participations	61 224	-	-	-61 224	0
• Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	0
• Autres titres immobilisés	1 814	148 062	-	-149 876	0
• Prêts	-	-	-	-	0
• Autres immobilisations financières	-	-	-	-	0
TOTAL	63 038	148 062	-	-211 100	0

S'agissant des titres détenus par IFPEN dans les sociétés cotées :

- Les titres CGG ayant été cédés sur l'exercice, les dépréciations qui avaient été constatées sur ces titres ont été reprises pour 1 814 k€ en résultat exceptionnel.
- Suite à la correction d'erreurs sur les titres Technip SA / TechnipFMC (cf. Note 2) :
 - les dépréciations constatées sur les titres Technip SA pour 61 224 k€ ont été reprises en résultat exceptionnel,
 - une provision pour dépréciation des titres TechnipFMC a été enregistrée pour 148 062 k€ en résultat exceptionnel.
- Les titres TechnipFMC ayant été cédés fin décembre 2021, les dépréciations constatées sur ces titres ont été reprises.
- Aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres Technip Energies.

NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT

Stocks de matières et autres approvisionnements

(k€)	Montant	Montant
	au 31/12/2021	au 31/12/2020
• Matières premières et autres approvisionnements	1 535	1 431
• Dépréciations des matières premières et autres approvisionnements	-227	-200
TOTAL NET	1 308	1 231

La dépréciation sur les stocks de métaux précieux a été ajustée, compte tenu du cours de ces derniers au 31 décembre 2021.

Créances

- Créances clients

(k€)	Montant	Montant
	au 31/12/2021	au 31/12/2020
• Créances clients (1)	72 253	61 314
• Dépréciations des créances clients	-218	-548
TOTAL NET	72 035	60 766

(1) dont factures à établir sur redevances et prestations terminées

21 944

21 447

▪ Autres créances

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Créances s/Sécurité sociale et autres organismes sociaux	850	1
• Etat - Impôt sur les bénéfices	669	-
• Créance sur l'Etat au titre de la TVA	4 527	3 605
• RTPG - acomptes / liquidations demandés à la DGEC	167	167
• RTPG à recevoir des gérants - Fiches IFPEN partenaire	735	735
• RTPG - valorisation interne due par partenaires - Fiches IFPEN gérant	102	102
• Union Européenne - produits à recevoir	970	975
• ADEME - produits à recevoir	2 867	1 951
• Ministères - produits à recevoir	17	86
• ANR - produits à recevoir	488	234
• KIC LE - produits à recevoir	4	-
• FEDER - produits à recevoir	6	6
• Région ARA - produits à recevoir	119	37
• Région IDF - produits à recevoir	105	144
• Comptes courants groupe	16 702	16 702
• Débiteurs Divers	599	355
TOTAL BRUT	28 927	25 101
• Dépréciation sur créances liées au RTPG	-1 042	-1 042
• Dépréciation sur comptes courants groupe (cf. Note 9)	-13 019	-13 019
TOTAL DEPRECIATIONS	-14 061	-14 061
TOTAL NET	14 866	11 040

Échéances des créances

CRÉANCES (k€)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
• Créances rattachées à des participations	32 516	30 829	1 687	-
• Prêts (1) (2)	8 067	318	1 187	6 561
• Autres immobilisations financières	1 032	643	-	389
Créances de l'actif circulant				
• Avances et acomptes versés sur commandes	882	882	-	-
• Créances clients et comptes rattachés	72 253	72 253	-	-
• Autres créances	28 927	15 908	13 019	-
• Charges constatées d'avance	2 788	2 145	629	14
TOTAL	146 465	122 979	16 522	6 964
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	492			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	288			

Disponibilités

(k€)	Montant brut au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Comptes bancaires	17 331	25 392
• Comptes à terme bloqués rémunérés	0	10
TOTAL	17 331	25 402

Charges constatées d'avance

(k€)	Montant brut au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Charges constatées d'avance	2 788	2 156
TOTAL	2 788	2 156

Elles sont principalement relatives à des charges de maintenance, d'assurances, de loyers et d'abonnements, se rapportant à des périodes postérieures à celle de l'arrêté.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres :

(k€)	Montant au 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations		Montant au 31/12/2021
			Augmentations	Diminutions	
• Fonds propres	486 115	-69 992	2 080		418 203
• Réserve de réévaluation	790				790
• Écart de réévaluation libre (1)	168 964			-2 080	166 884
• Résultat de l'exercice 2020	-69 992	69 992			-
• Résultat de la période				-13 815	-13 815
• Subventions d'investissement nettes (2)	8 967		461	-1 304	8 125
TOTAL	594 844	-	2 541	-17 199	580 186

- (1) Réévaluation à leur valeur réelle des actifs affectés au bilan du secteur lucratif, pratiquée en 2002 dans le secteur non lucratif et en franchise d'impôt sur les sociétés, préalablement au transfert des actifs vers le secteur lucratif.
L'ajustement de l'écart de réévaluation libre de 2 080 k€ opéré par virement en fonds propres, se rapporte à des immeubles du site IFPEN- Solaize compris dans le périmètre de réévaluation, et ayant fait l'objet d'une démolition.
- (2) L'augmentation sur l'exercice est constituée de subventions reçues ou à recevoir de l'ANR pour 176 k€ et de France Relance pour 286 k€.
La diminution représente la quote-part des subventions rapportée au résultat de la période (cf. Note 13).

NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES

(k€)	Montant au 31/12/2020	Variation nette période	Montant au 31/12/2021
• Soutiens DGEC et autres organismes	8 832	-2 417	6 415

NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(k€)	Montant au 31/12/2020	Dotations de la période	Reprises de la période (provision utilisée) (provision non utilisée)		Montant au 31/12/2021
POUR RISQUES					
• Pour litiges sociaux	219	64	-107	-	176
• Pour litiges juridiques & commerciaux	-	-	-	-	-
• Pour pertes de change	4	3	-3	-1	4
• Pour pertes à terminaison	89	45	-26	-44	63
	312	111	-135	-45	243
POUR CHARGES					
• Pour indemnités départs retraite	35 691	2 286	-2 562	-2 413	33 002
• Pour médailles du travail	1 894	130	-157	-131	1 736
• Pour désamiantage	357	-	-	-	357
	37 942	2 416	-2 719	-2 544	35 095
POUR DÉPRÉCIATIONS					
• Sur immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
• Sur immobilisations corporelles	1 330	-	-	-	1 330
• Sur immobilisations financières	63 038	148 062	-211 100	-	0
• Sur stocks	200	29	-	-2	227
• Sur créances clients	548	67	-4	-393	218
• Sur autres créances	14 061	-	-	-	14 061
	79 177	148 157	-211 104	-395	15 835
TOTAL	117 431	150 685	-213 958	-2 984	51 173
IMPACT RESULTAT D'EXPLOITATION		2 559	-2 752	-2 884	-3 177
IMPACT RESULTAT FINANCIER		-	-	-	-
IMPACT RESULTAT EXCEPTIONNEL		148 126	-211 207	-	-63 081

Les provisions pour risques et pour charges comprennent principalement :

- Une provision pour indemnités de départs en retraite de 33 002 k€, ainsi qu'une provision pour médailles du travail de 1 736 k€.
Le montant provisionné au titre de ces passifs sociaux a diminué de 2 847 k€ par rapport à 2020 ; cette évolution résulte notamment de la variation du taux d'actualisation financière retenu (taux iBoxx Euro Corporate AA 10+), à 1,00% contre 0,50% en 2020.
- Le solde de la provision pour travaux de désamiantage, soit 357 k€.
- Des provisions pour litiges sociaux en cours pour 176 k€.
- Des provisions pour pertes à terminaison pour 63 k€.

Les variations constatées au cours de l'exercice sur les dépréciations résultent principalement de la cession des titres CGG, de la correction sur titres Technip SA / TechnipFMC ainsi que de la cession des titres TechnipFMC (cf. Note 5).

NOTE 10 – DETTES

Emprunts et dettes financières diverses

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Prêts consentis par IFP Investissements	5 018	5 025
• Avances en compte courant Axens SA	6 003	0
• Dépôts reçus	58	62
TOTAL	11 079	5 087

Ce poste est principalement constitué :

- de deux prêts consentis par IFP Investissements, le premier de 3 000 k€ versé en 2011 et 2012 et destiné au financement de la construction d'un équipement de R&I et le second de 8 000 k€ versé en 2016 et 2017, et destiné à soutenir IFPEN dans le financement d'investissements.

Ces prêts sont remboursés à hauteur de 6 000 k€ fin 2021.

- d'une avance en compte courant consentie en décembre 2021 par Axens SA pour 6 000 k€.

Dettes fiscales et sociales

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Personnel - rémunérations et dettes provisionnées	18 697	17 714
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 615	11 460
• État et autres collectivités publiques	11 164	8 486
TOTAL	41 477	37 659

Autres dettes

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• RTPG - valorisation interne à reverser	620	620
• Union Européenne - avances reçues	2 563	3 733
• ADEME - avances reçues	102	25
• Ministères - avances reçues	689	2
• ANR - avances reçues	2 091	1 168
• Crédoeurs divers	43	98
TOTAL	6 109	5 646

Charges à payer

Elles se rattachent aux postes suivants :

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Emprunts et dettes financières - Divers	18	25
• Fournisseurs	11 218	11 804
• Dettes fiscales et sociales	25 993	24 344
• Dettes sur immobilisations	4 614	7 006
TOTAL	41 843	43 179

Échéances des dettes

DETTE	Montant	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
(k€)				
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	-	-	-	-
• Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	11 079	6 063	5 016	-
• Avances et acomptes reçus sur commandes	7 652	7 652	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	20 190	20 190	-	-
• Dettes fiscales et sociales	41 477	41 477	-	-
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 194	6 194	-	-
• Autres dettes	6 109	6 109	-	-
• Produits constatés d'avance	1 517	1 446	70	-
TOTAL	94 217	89 131	5 086	0
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 000			

Produits constatés d'avance

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
• Prestations	1 375	724
• Contrats à l'avancement	141	208
TOTAL	1 517	931

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 13 815 k€.

NOTE 11 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation 2021/2020
• Produits d'exploitation	225 524	228 730	-3 206
dont principalement :			
• Production vendue	38 079	37 753	326
• Production immobilisée	4 957	6 423	-1 466
• Subventions d'exploitation	11 210	9 454	1 755
• Redevances perçues (cf. Note 1)	43 349	48 942	-5 593
• Subvention pour charges de service public (cf. Note 1)	120 153	120 541	-388
• Reprises provisions (cf. Note 9)	5 736	2 851	2 885
• Autres produits	1 319	2 168	-849
• Charges d'exploitation	268 602	281 580	-12 978
dont principalement :			
• Achats stockés	5 534	4 259	1 275
• Autres achats et charges externes	58 931	60 329	-1 398
• Impôts et taxes	17 598	18 437	-839
• Salaires et charges sociales	145 732	152 905	-7 174
• Dotations aux dépréciations sur actif circulant	95	3 335	-3 240
• Dotations aux provisions pour risques et charges (cf. Note 9)	2 463	3 994	-1 530
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (cf. Note 1)	-43 078	-52 850	9 772

Le poste « Salaires et charges sociales » diminue de 7 174 k€ en lien avec la baisse des effectifs (cf. Note 17).

Analyse de la production vendue et des redevances par zone géographique

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation 2021/2020
• Production vendue (biens et services)	38 079	37 753	326
• France	30 561	30 109	452
• Union Européenne (hors France)	2 187	2 220	-33
• Hors Union Européenne	5 331	5 424	-93
• Redevances pour concessions licences	43 349	48 942	-5 593
• France	41 440	47 096	-5 656
• Union Européenne (hors France)	809	818	-10
• Hors Union Européenne	1 100	1 028	72
TOTAL	81 428	86 695	-5 267

NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation 2021/2020
• Revenus des titres de participations	32 996	40 446	-7 450
• Revenus des prêts immobilisés	13	0	13
• Revenus des placements et créances de l'actif immobilisé (1)	13 603	16	13 587
• Résultat de change	16	-19	35
• Intérêts et assimilés	-36	-43	13
• Reprises (dotations) financières (2)	0	-57 176	57 176
• Divers	1	0	1
RÉSULTAT FINANCIER (cf. Note 1)	46 593	-16 781	63 374

(1) La variation de ce poste résulte principalement de la distribution par TechnipFMC de titres Technip Energies en février 2021 suite à la scission de ses activités (cf. Note 1).

(2) En 2020, un complément de provision pour dépréciation avait été constituée sur les titres TechnipFMC (56 983 k€).

Revenus des titres de participations

Ils se décomposent comme suit :

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation 2021/2020
• Axens	25 011	25 466	-455
• TechnipFMC	0	674	-674
• Beicip-Franlab	0	1 407	-1 407
• IFP Investissements	6 981	11 120	-4 139
• IFP Training	0	578	-578
• Cofip	1 003	1 201	-198
TOTAL	32 996	40 446	-7 450

NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation 2021/2020
• Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat	2 116	1 305	811
• Libération d'obligation de remboursement d'avances conditionnées (RTPG)	2 535	3 527	-992
• Transferts de charges	0	17	-17
• Plus (moins)-value de cessions d'actifs	-164 965	-577	-164 388
• Reprises (dotations) exceptionnelles	147 384	-3 617	151 001
• Produits exceptionnels nets sur opérations de gestion	-63	-0	-62
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (cf. Note 1)	-12 994	655	-13 648

Le poste « Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat » comprend à hauteur de 812 k€ des subventions directement comptabilisées en résultat et pour 1 304 k€ des subventions échelonnées sur plusieurs exercices (cf. Note 7).

Les postes « Plus (moins)-value de cessions d'actifs » et « Reprises (dotations) exceptionnelles » correspondent principalement au résultat des cessions effectuées sur les titres CGG et TechnipFMC, net des dépréciations (cf. Note 1).

NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Ce poste s'élève à 2 863 k€ et représente pour 2 377 k€ la prime d'intéressement provisionnée au titre de 2021 qui sera versée en 2022, en application de l'accord d'intéressement signé pour la période 2020 à 2022 et l'ajustement entre la prime d'intéressement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2020 et la prime réelle versée en 2021 pour +486 k€.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, dû par IFPEN au titre de la partie de son activité réputée fiscalement concurrentielle ainsi que l'impôt sur les sociétés au taux de 24% dû sur les revenus patrimoniaux rattachés au secteur non lucratif.

Un complément d'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et la contribution sociale sur les bénéfices ont été payés au titre de l'exercice 2017 fin décembre 2021 pour un montant de 1 749 k€, suite à la correction effectuée sur les titres TechnipFMC (cf. Note 2).

Le résultat fiscal étant déficitaire en 2021, IFPEN a opté pour un report en arrière du déficit à hauteur de 1,0 M€ ; un produit d'impôt a été constaté pour 280 k€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(k€)	Résultat avant impôt 31/12/2021	Impôt 31/12/2021	Résultat avant impôt 31/12/2020	Impôt 31/12/2020
• Résultat courant	3 515	-269	-69 631	384
• Résultat exceptionnel	-12 994	1 742	655	9
• Résultat comptable avant impôt et intéressement	-9 479	1 473	-68 977	393
• Résultat comptable	-13 815	1 473	-69 992	393
• Impôt au taux de droit commun	-	1 469	-	389
• Taux d'impôt au taux de droit commun	-	26,5%	-	28%

La ventilation de l'impôt a été réalisée à partir des résultats courants et exceptionnels, ventilés par taux d'imposition et compte tenu de l'incidence des réintégrations et déductions fiscales se rapportant à chacun de ces résultats.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Engagements donnés	9 417	5 855
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	3 110	3 110
▪ Garanties bancaires pour bonne exécution de contrats de prestations	2 161	2 048
▪ Garanties sur logements élèves (1)	4 079	598
▪ Autres garanties données	67	99
Engagements reçus	5 072	6 273
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	11	822
▪ Cautions des fournisseurs	2 887	2 690
▪ Financements privés sur Chaires d'Enseignement	2 174	2 761
▪ Autres garanties reçues	-	-
Engagements réciproques	-	-

(1) IFPEN a l'obligation :

- d'assurer l'encaissement de 10/12e des loyers couvrant à la fois la cession éventuelle des locaux et la vacance des locaux,
- de prendre en charges les réparations locatives (non estimées à ce jour).

La rubrique "Autres garanties données" se rapporte principalement à l'engagement pris par IFPEN de contribuer aux projets collaboratifs de R&I mis en œuvre par le pôle d'innovation collaborative Axel'One.

IFPEN s'est engagé pour sa part à contribuer financièrement au projet « Plateforme Campus », dédié à la recherche fondamentale dans le domaine de la chimie, des matériaux et de l'environnement, pour 67 k€.

Instruments financiers

(k€)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Instruments financiers	379	144
▪ Ventes à terme de devises destinées à couvrir des créances :		
- kUSD	438	177
- équivalent k€	379	144

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Ventilation de l'effectif moyen

Méthode	Catégories	31/12/2021	31/12/2020
		Personnel Salarié	Personnel Salarié
Effectif hors détachés (ETP)	• Ingénieurs et cadres	973	1016
(art. R123-198-5è du Code de commerce)	• Employés et techniciens	575	618
TOTAL		1 548	1 634
Effectif hors détachés	• Ingénieurs et cadres	996	1 027
(art. D123-200 du Code de Commerce)	• Employés et techniciens	602	653
TOTAL		1 599	1 680

NOTE 18 – PASSIFS EVENTUELS

La Commission européenne a indiqué en juillet 2008 aux autorités françaises qu'elle avait décidé d'ouvrir la procédure formelle d'examen prévue à l'article 88, paragraphe 2, du traité CE (devenu l'article 108, paragraphe 2, du Traité TFUE) à l'égard de la garantie illimitée de l'État français dont bénéficierait IFPEN en vertu de son statut d'EPIC.

Dans une décision rendue le 29 juin 2011, la Commission européenne a conclu que la garantie illimitée d'État conférée à IFPEN par son statut d'EPIC constituait bien une aide de l'État, mais que celle-ci était compatible avec le Marché Intérieur, pour autant que les activités économiques d'IFPEN soient uniquement exercées à titre accessoire et demeurent en lien avec son activité principale de recherche publique. Le Gouvernement Français a introduit un recours en annulation de cette décision, auquel IFPEN s'est joint.

La procédure devant le Tribunal de première instance de l'Union européenne s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 8 octobre 2015. Par un arrêt en date du 26 mai 2016, le Tribunal a annulé la décision de la Commission qui qualifiait d'aide d'État la garantie implicite illimitée accordée par l'État français à IFPEN, la Commission n'ayant pas suffisamment expliqué ni démontré que cette garantie avait pour effet de lui conférer un avantage économique réel. La décision était exécutoire, mais un pourvoi contre cette décision a été introduit par la Commission européenne devant la Cour de justice de l'UE le 4 août 2016.

La procédure devant la Cour de justice de l'UE s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 28 septembre 2017. Par un arrêt en date du 19 septembre 2018, la Cour a annulé partiellement l'arrêt du Tribunal et lui a renvoyé l'affaire pour réexamen de la décision de la Commission.

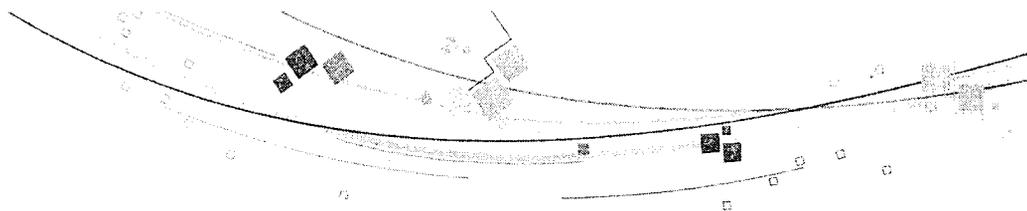
La procédure devant le Tribunal de l'Union européenne s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 28 novembre 2019. Par un arrêt en date du 5 octobre 2020, le Tribunal a rejeté le recours introduit par la France et fait partiellement droit au recours d'IFPEN. Le Tribunal a relevé que bien qu'elle n'ait pas démontré l'existence d'un avantage dont aurait bénéficié IFPEN dans ses relations avec les fournisseurs et les clients, la Commission était fondée à considérer que la garantie de l'État dont bénéficie IFPEN lui confère un avantage économique. S'agissant du transfert de l'avantage dont aurait bénéficié IFPEN à ses filiales Axens et Prosernat, le Tribunal a constaté que la Commission a correctement démontré le transfert de l'avantage en faveur d'IFPEN vers ses filiales. Le Tribunal a enfin constaté que la décision de la Commission attaquée impose à l'État français et à IFPEN des obligations disproportionnées, notamment concernant l'obligation faite à IFPEN de transmettre un rapport financier annuel comportant le montant des biens et services acquis par cette entité auprès de fournisseurs et clients. Une telle obligation portant sur un avantage dont la Commission n'a pas démontré l'existence, le Tribunal a estimé qu'elle n'est ni appropriée ni nécessaire et devaient donc être annulées.

NOTE 19 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En 2022, IFPEN maintient les mesures prises en 2020 et 2021 afin de minimiser les impacts de la crise Covid.

NOTE 20 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés <i>(en milliers d'euros ou d'unités nationales)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par IFPEN	Avals et cautions donnés par IFPEN	Chiffre d'affaires HT 01/01/2021 au 31/12/2021	Bénéfice ou (perte) (partie) 01/01/2021 au 31/12/2021	Dividendes encaissés / à recevoir par IFPEN au 31/12/2021
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations										
1 - FILIALES										
Cofip Rueil Malmaison - France	4 721	15 690	100,00	34 139	34 139	9	-	5 739	1 131	1 003
Beicip-Franlab Rueil Malmaison - France	6 000	18 000	100,00	3 102	3 102	3 600	-	18 684	(1 085)	-
Axena Rueil Malmaison - France	156 286	232 393	83,18	218 900	218 900	30 284	-	465 416	46 856	25 011
IFP Investissements Rueil Malmaison - France	79 784	21 585	100,00	93 855	93 855	-	-	-	3 816	6 981
IFP Technologies (Canada) Inc Calgary, Alberta - Canada	4 669 CAD (Social 2020)	6 843 CAD (Social 2020)	100,00	3 202	3 202	-	-	1 093 CAD (Social 2020)	(916) CAD (Eur / Cad 31.12.21 : 1,4393)	-
2 - PARTICIPATIONS										
IFP Training Rueil Malmaison - France	2 688	23 881	39,81	1 070	1 070	-	-	21 236	1 894	-
PROCETHOL 2G Pomacle - France	37	-31 128	24,93	9	9	75	-	-	-412	-
Bionext Venette - Compiègne - France	15 (Social 2020)	1 177	29,82	4	4	15 251	-	354 (Social 2020)	1 999	-
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Sociétés françaises				0	0	-	-			0
Sociétés étrangères				-	-	-	-			-
TOTAL				354 282	354 282	49 218	-	-	-	32 998



**RAPPORT DE GESTION
SUR
L'EXERCICE 2021**

Pour copie certifiée conforme à l'original



Eric LAFARGUE
Secrétaire du Conseil d'Administration

Sommaire

1. Résultats 2021 d'IFPEN

- 1.1. Comptes sociaux
- 1.2. Comptes consolidés

2. IFP Energies nouvelles (IFPEN) et ses filiales en 2021

- 2.1. Activité d'IFPEN
- 2.2. Activité de ses principales filiales
- 2.3. Organigramme du Groupe IFPEN

3. Activité de l'exercice 2021 par secteur

- 3.1. Activité du Secteur Transports
- 3.2. Activité du Secteur Ressources énergétiques
- 3.3. Activité du Secteur Procédés
- 3.4. Activité du Secteur Formation
- 3.5. Informations sectorielles consolidées

4. Évolution prévisible

- 4.1. Commentaires généraux sur le budget 2022 d'IFPEN
- 4.2. Commentaires généraux sur les budgets 2022 des principales filiales

5. Événements postérieurs à la clôture

6. Information sur les risques

- 6.1. Risques juridiques
- 6.2. Risques financiers
- 6.3. Risques sécurité et environnement
- 6.4. Assurance et couverture des risques
- 6.5. Autres risques et programme d'audit interne

7. Prises et cessions de participations significatives

8. Information sociale

- 8.1. Ressources Humaines
- 8.2. Bilan social

**Sauf indication contraire, les montants indiqués dans le présent document sont exprimés
en millions d'euros (M€)**

1. Résultats 2021

1.1. Comptes sociaux

Le résultat d'exploitation s'établit à -43,1 M€, en hausse de 9,8 M€ par rapport à celui de l'exercice 2020 (-52,9 M€).

Les produits d'exploitation, s'élevant à 225,5 M€, diminuent de 3,2 M€. Cette variation provient principalement de la baisse des redevances pour concessions de licences pour 5,6 M€, de la production immobilisée pour 1,5 M€ compensée par l'augmentation des reprises de provisions pour 3,0 M€ et des subventions d'exploitation pour 1,8 M€. La subvention pour charges de service public, votée au budget IFPEN à hauteur de 120,6 M€, a été inscrite dans la loi de Finances pour 2021 à 120,2 M€, nette de réserve.

Le montant de la subvention net de réserve reçu en 2021 s'élève à 120,2 M€.

Les charges d'exploitation, à 268,6 M€, sont en baisse de 13,0 M€. Cette variation résulte principalement de la diminution des postes de salaires et traitements et de charges sociales pour 7,2 M€ et des dotations aux dépréciations et provisions pour 4,8 M€.

La baisse de 7,7 M€, par rapport à 2021, des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes des reprises correspondantes, se rattache principalement à la diminution des dépréciations sur actif circulant (-3,2 M€) et des dotations aux provisions pour risques et charges (-1,5 M€) ainsi que de l'augmentation des reprises aux provisions pour risques et charges (-2,6 M€).

Le résultat financier est bénéficiaire et ressort à 46,6 M€, en forte hausse de 63,4 M€ par rapport à l'exercice 2020. Cette augmentation est imputable essentiellement à la constatation en 2020 d'un complément de dépréciation sur les titres de la société TechnipFMC de 57,0 M€ suite à la forte dégradation des cours de cette société. Par ailleurs, les revenus des titres de participations diminuent de 7,5 M€ par rapport à ceux de 2020 compensés par la constatation d'un dividende TechnipFMC de 13,6 M€ distribué en actions Technip Energies suite à la finalisation de la scission des activités de TechnipFMC le 16 février 2021.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 3,5 M€ (contre -69,6 M€ en 2020).

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 13,0 M€ ; il comprend le résultat, net des reprises de dépréciation, de la cession de la totalité des titres TechnipFMC pour -14,1 M€.

Préalablement à l'opération de cession des titres TechnipFMC, IFPEN a régularisé l'opération de fusion absorption intervenue en janvier 2017 de la société TechnipFMC sur la société Technip SA ainsi que les dépréciations constatées sur les exercices 2019 et 2020, dégagant ainsi un résultat nul isolé sur la ligne correction d'erreurs au niveau du compte de résultat.

Après prise en compte d'un montant de prime d'intéressement des salariés de 2,9 M€ (représentant pour 2,4 M€ la prime provisionnée au titre de 2021 ajustée de la différence entre la prime versée en 2021 et provisionnée en 2020 pour +0,5 M€) et un impôt sur les bénéfices de 1,5 M€, le résultat net 2021 est une perte de -13,8 M€ (contre une perte de -70,0 M€ en 2020).

1.2. Comptes consolidés

Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'établit à 36,5 M€ en 2021, en forte hausse de 29,6 M€ par rapport à 2020. Les charges d'exploitation et les produits d'exploitation s'établissent respectivement à 1 092,6 M€ et 1 129,1 M€ contre 1 142,4 M€ et 1 149,3 M€ en 2020.

Le résultat financier est négatif et ressort à -1,3 M€ ; en 2020, celui-ci s'élevait à -60,4 M€.

Il correspond principalement à la dépréciation des valeurs mobilières de placement TechnipFMC pour -14,1 M€ compensé par la distribution par TechnipFMC de titres Technip Energies en février 2021 suite à la scission de ses activités pour +13,6 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 3,4 M€ contre -1,4 M€ en 2020. Il est essentiellement constitué de la moins-value constatée sur les titres CGG pour -1,8 M€ compensée par la reprise des dépréciations antérieurement constatée, de la

libération d'obligation de remboursement d'avances conditionnées accordées dans le cadre de l'ancien dispositif du RTPG pour +2,5 M€ et des quotes-parts de subvention d'investissements rapportées au résultat pour +2,1 M€. Après impôts sur les résultats et dotations aux amortissements nettes des écarts d'acquisition, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à +14,6 M€ dont +12,9 M€ pour la part du Groupe.

2. IFPEN et ses filiales en 2021

2.1. IFPEN

IFPEN est un organisme public de recherche, d'innovation et de formation, à l'expertise internationalement reconnue, intervenant dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, IFPEN concentre ses efforts sur :

- l'apport de solutions aux défis sociétaux de l'énergie et du climat, en favorisant l'émergence d'un mix énergétique durable ;
- la création de richesse et d'emplois en soutenant l'activité économique française et européenne, et la compétitivité des filières industrielles associées.

	Produits d'exploitation		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
IFPEN (Données comptes sociaux)	228,7	225,5	-70,0	-13,8	724,6	716,2	1634	1548

2.2. Filiales intégrées

Axens (détenue au 31 décembre 2021 à 83,2% par IFPEN et à 16,8% par IFP Investissements) : Durant l'année 2021, malgré les difficultés liées à la pandémie, Axens a pu servir tous ses clients et a continué à préparer le futur dans la transition énergétique. Un plus faible niveau de vente a impacté l'activité ; les investissements et dépenses, bien que réduits, ont été maintenus sur les points essentiels, et les compétences préservées. Par ailleurs, le portefeuille s'est étoffé via l'acquisition de la société danoise FlowVision dans le traitement de l'air, et via des alliances, en particulier pour le recyclage chimique des plastiques avec la société Plastic Energy. Une nouvelle famille de catalyseurs d'hydrogénation sélective, SeLene, a été lancée sur le marché.

Dans le contexte, l'activité licence de procédé s'est bien comportée, avec des succès en raffinage/pétrochimie, en particulier en Asie et en Afrique mais aussi dans le domaine du gaz et des réalisations dans le domaine des énergies renouvelables (HVO, Alcohol-To-Jet). L'activité produits, ralentie par la demande en carburants, s'attend à une meilleure situation en 2022. Les tensions sur les chaînes d'approvisionnement et le transport impactent les chaînes d'approvisionnement, et sont suivies de près. Enfin de nombreux fours et modules sont en cours de réalisation ou ont été livrés avec succès. Fin 2021, la société a fait évoluer son organisation pour simplifier ses interfaces avec ses clients et dédier des moyens pour préparer le futur avec eux. La diversité et la responsabilisation de ses compétences demeurent parmi ses importants atouts.

	Chiffre d'affaires *		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Groupe Axens	866,3	797,2	31,9	53,9	951,3	1 290,6	2391	2366

Beicip-Franlab (détenue à 100% par IFPEN) : La crise pétrolière, issue de la baisse de la demande en 2020 du fait de la crise sanitaire, a eu un impact plus fort encore en 2021 qu'en 2020 sur l'activité de Beicip-Franlab. Si le chiffre d'affaires lié aux logiciels ne s'est pas dégradé d'une année à l'autre, l'activité de Conseil a enregistré une baisse de 30%. Le résultat en fin d'année, malgré les actions de réduction des coûts mis en place dès le début de la crise, est donc fortement négatif, avec toutefois une trésorerie qui reste solide.

	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Groupe Beicip-Franlab	36,9	30,2	0,5	-1,8	57,0	51,9	162	151

COFIP (détenue à 100% par IFPEN) : En 2021, COFIP a focalisé ses actions sur le maintien en conditions opérationnelles de son patrimoine. Quelques cessions d'actifs mineurs ont également été réalisées (places de parkings). Le chiffre d'affaires a pu être maintenu au même niveau que 2020 grâce à un effort important d'optimisation des charges. Les renégociations de loyers annoncées par certains locataires auront un impact sur les revenus 2022.

	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
COFIP (Données sociales)	6,3	5,7	1,1	1,1	22,8	23,0	9	8

IFP Investissements (détenue à 100% par IFPEN) : En 2021, IFP Investissements a accompagné la création de la start-up TechKare qui propose des solutions d'aide au déplacement de charges lourdes en milieu hospitalier. IFP Investissements a également accompagné plusieurs de ces participations dans des levées de fonds.

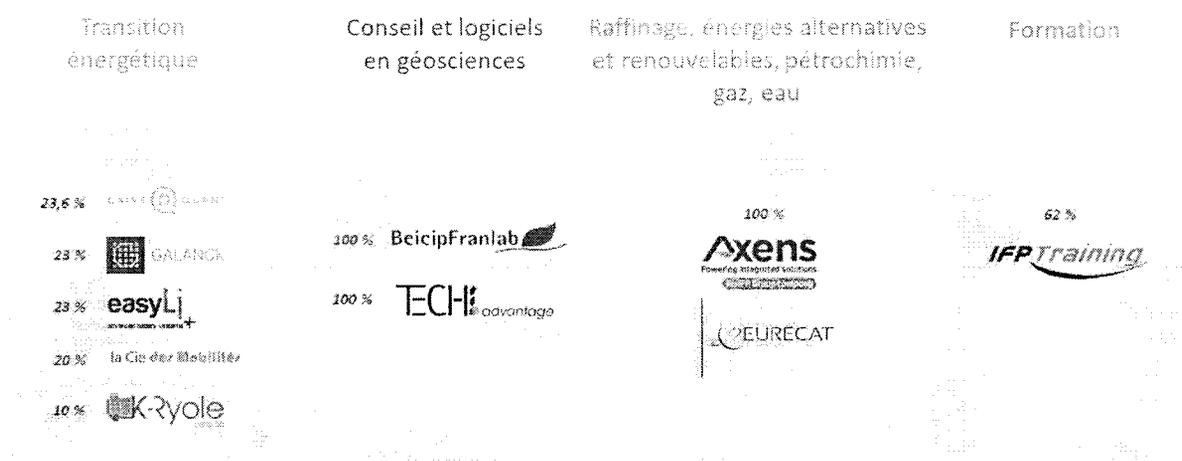
	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
IFP Investissements (Données sociales)	-	-	4,3	3,8	110,7	107,0	-	-

IFP Training (détenue à 40% par IFPEN et à 22% par IFP Investissements) : Après la très difficile année 2020, les activités d'IFP Training ont connu une reprise en 2021, sans véritable rebond cependant. Les restrictions de déplacements ont continué à limiter significativement la réalisation de prestations à l'international sur les sites des clients ; ces contraintes récurrentes au cours de l'année ont également affecté l'efficacité du démarchage commercial. Au-delà de ce qui avait été mis en place dès le début de la pandémie en mars 2020, l'entreprise a continué ses investissements (développement de formations sur la thématique « Nouvelles énergies », formation des formateurs à une pédagogie digitalisée, matériel pédagogique) pour enrichir son offre et augmenter la qualité de ses prestations à distance, ces dernières représentant désormais de l'ordre de 30% du chiffre d'affaires total.

	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total bilan		Effectifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Groupe IFP Training	14,3	21,3	-5,6	2,5	33,0	35,1	119	106

2.3. Organigramme du Groupe IFPEN au 31 décembre 2021

Le portefeuille des filiales et participations d'IFPEN est détenu soit directement, soit indirectement *via* sa filiale IFP Investissements, elle-même détenue à 100% par IFPEN.



La liste des sociétés consolidées et de celles non consolidées figure en "Note 2" de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2021.

3. Activité par secteur d'IFPEN durant l'exercice 2021

3.1. Activité du secteur Transports

Les travaux s'inscrivent au sein des priorités stratégiques « Mobilité durable » et « Climat, Environnement et Economie circulaire », et visent à apporter des solutions technologiques innovantes autour de trois axes : la mobilité électrifiée, la mobilité connectée et la mobilité à faible impact environnemental. Les activités d'IFPEN consacrées à ces thématiques composent l'Institut Carnot IFPEN Transports Energie.

Dans le domaine de la mobilité électrifiée, les éléments suivants sont à noter :

- Concernant les motorisations électriques, IFPEN a développé et homologué, en collaboration avec la PME EREM et Punch Powertrain France, un premier moteur haute tension pour des applications automobiles de retrofit électrique, avec une application haut de gamme sur un véhicule de collection. Un moteur basse tension destiné à des petits véhicules électriques a également été mis au point. Par ailleurs, deux nouvelles topologies de machines électriques ont été conçues par IFPEN. Enfin, dans le cadre du projet européen RefreeDrive finalisé en 2021, IFPEN a développé deux machines électriques sans terres rares (200 et 75 kW) et un onduleur avec des composants à base de carbure de silicium.
- Dans le domaine des batteries, la campagne d'essais lancée fin 2020 par le consortium expérimental COMUTES² s'est poursuivie. Cette campagne de vieillissement accéléré dédiée à l'impact des températures froides sur la durabilité des batteries Li-ion se terminera en mars 2022. En parallèle, le développement de modèles électrochimiques et d'outils de simulation pour les futures technologies de batteries a avancé dans le cadre du projet européen MODALIS² porté par IFPEN.
- En ce qui concerne les piles à combustible (PaC) à hydrogène, IFPEN participe au projet ECH2 lancé en 2021 et porté par la société Vitesco Technologies. ECH2 vise à améliorer l'électronique de contrôle des véhicules à PaC hydrogène, à réduire leur coût et à augmenter leur durée de vie. En outre, un nouveau banc d'essai de systèmes piles à combustible d'une puissance de 210 kW (le plus puissant de France) a été mis en service sur le site de Lyon.
- La société TechKare a été créée par un salarié d'IFPEN en essaimage. TechKare propose des solutions d'assistance électrique pour faciliter le déplacement de charges lourdes en milieu hospitalier.

Dans le domaine de la mobilité connectée et de la qualité de l'air :

- IFPEN a mis à disposition de ses partenaires, via la plateforme mobicloud.ifpen.fr, une trentaine de webservices permettant de rendre accessibles les données de mobilités, ainsi qu'un ensemble d'algorithmes et d'outils digitaux relatifs à la qualité de l'air et à la mobilité connectée. En parallèle, IFPEN a porté avec Inria et le Cerema l'élaboration d'un *Mobility Data Hub*, plateforme nationale des données de mobilité, qui ambitionne de doter l'ensemble des acteurs d'outils communs permettant de mutualiser ces données, et d'analyser et d'anticiper la mobilité des personnes et des biens. IFPEN a également contribué à lancer, au sein du collectif Mobilité Ile-de-France, le site www.collectif-transformation-mobilite-ile-de-france.fr, qui vise à partager les fruits de travaux sur l'impact de la Covid-19 sur les habitudes de transports des Franciliens. IFPEN y met à disposition les données issues de l'observatoire de la mobilité vélo. Enfin, IFPEN et Paris Ouest La Défense sont partenaires dans le cadre du projet TIGA Île-de-France « Construire au futur, habiter au futur » afin de mieux comprendre et anticiper la mobilité sur le territoire liée au travail. IFPEN construira ses analyses sur la base des données issues notamment de l'application d'écomobilité Gecoair™.
- Une refonte complète du logiciel SaaS xDASH permettant de connecter, chaîner puis visualiser des interfaces de programmation (API) a été réalisée pour en améliorer le parcours utilisateur et la prise en main. Par ailleurs, le partenariat historique entre IFPEN et Siemens PLM a été élargi avec, entre autres, l'usage et l'intégration plus forte du volet Real-Driving Emissions dans le logiciel Simcenter Amesim.
- Dans le domaine de la qualité de l'air, IFPEN a mis à disposition l'outil Real-e, destiné à mesurer en situation réelle les polluants émis à l'échappement par un véhicule en déplacement, développé avec la PME Capelec.
- L'application pour les particuliers Gecoair™ a été renforcée par une fonctionnalité qui permet d'anticiper les aléas climatiques, en partenariat avec Météo France.

Concernant la mobilité à faible impact environnemental :

- Des innovations concernant le contrôle de la boucle d'air et/ou le système de combustion ont été explorées, notamment dans le cadre du projet européen Phoenix. Démarré en 2021 et coordonné par IFPEN, ce projet a pour objectif d'améliorer le rendement et les émissions d'un véhicule hybride rechargeable.
- Les travaux visant à la mise au point d'une motorisation à hydrogène se sont poursuivis.
- Dans le domaine des motorisations à gaz, des travaux de développement de nouvelles motorisations à allumage commandé ont démarré et devraient se poursuivre par la caractérisation expérimentale d'un nouveau système de combustion.
- Une collaboration avec Voies navigables de France a été lancée dans le cadre d'un marché de recherche et développement visant à élaborer des scénarios prospectifs de verdissement de la flotte fluviale du bassin Rhône-Saône.

3.2. Activité du secteur Ressources énergétiques

Les travaux s'articulent autour des priorités stratégiques « Climat, Environnement et Economie circulaire », « Energies nouvelles » et « Hydrocarbures responsables ». Ils visent à apporter des solutions innovantes afin de développer des énergies renouvelables compétitives, minimiser l'impact climatique des activités industrielles et produire de manière plus respectueuse de l'environnement les énergies fossiles strictement nécessaires dans cette période de transition. Les activités d'IFPEN consacrées aux ressources énergétiques composent l'Institut Carnot IFPEN Ressources Energétiques.

Les travaux dans le domaine du captage, stockage et de la valorisation du CO₂ (CCUS) ont pris une ampleur nouvelle avec deux procédés de captage en phase de déploiement : le procédé par solvant démixant DMX™, pour lequel un pilote a été livré sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque en fin d'année (projet européen 3D coordonné par IFPEN) et le procédé Cheers de combustion en boucle chimique (CLC), avec le lancement de la construction du pilote en Chine (projet européen Cheers). La démonstration de ces deux solutions sera lancée en 2022. L'année 2021 a également vu le lancement du projet PilotSTRATEGY sur l'évaluation des capacités de stockage des aquifères salins profonds piloté par le BRGM. Par ailleurs, IFPEN élabore pour les pouvoirs publics et les industriels des stratégies de déploiement, ainsi que des analyses de cycle de vie et des études d'impact.

Concernant les interactions climat, sol et cycle de l'eau, les travaux se poursuivent selon trois axes : le suivi des stocks de carbone des sols et des éco-agro-systèmes avec le lancement du projet international VULCAR-FATE, la quantification de la pollution par les microplastiques dans le sol avec le lancement de deux projets ANR et Ademe (e-DIP et Plastisol), et la sécurisation de l'accès à l'eau douce en quantité et qualité suffisantes (gestion de la ressource, dont eaux industrielles et de ruissellement).

Dans les domaines de l'éolien offshore et de l'énergie des vagues et de la houle, un partenariat a été signé avec Leosphere, leader mondial de la mesure du vent par Lidar, pour inclure au sein de la Windbox le logiciel WISE™-WindField, qui reconstitue le champ de vent incident à partir des données d'un Lidar placé sur une éolienne. Le projet de jumeau numérique a débouché quant à lui sur le développement d'un nouvel outil, Wind Avatar®. suite à des tests sur données réelles définis avec Engie Green et Engie Digital. Par ailleurs, dans le domaine houlomoteur, une étude pour la société Carnegie Clean Energy sur le contrôle du module CETO a été lancée.

Concernant les systèmes de stockage stationnaire d'énergie électrique, les travaux portent sur les fortes puissances et capacités, et la compréhension des mécanismes de vieillissement et d'emballement thermique, pour les technologies existantes ou futures de type tout-solide. Un accord-cadre a été signé avec Arkema sur la synthèse d'électrolytes hybrides pour les batteries Li-ion tout-solide. Un prototype de système de gestion de l'énergie intégrant la recharge pilotée de véhicules électriques a été réalisé avec la PME BEOGA. Enfin, le projet Ademe TranZAE a été lancé. Il concerne la décarbonation et la revitalisation des ZAE (bureaux, commerces, PME) de France.

En matière de gestion du sous-sol pour les NTE, les efforts portent sur la géothermie, la modélisation des stockages souterrains et la sécurité du transport et du stockage de l'hydrogène. L'initiative TELLUS Share a été lancée. Réunissant des industriels, son objectif est d'évaluer l'apport des technologies numériques aux problématiques du sous-sol. Un accord-cadre de partenariat avec l'Institut de la corrosion a été signé, dont l'objectif est de réaliser des études concernant l'impact de la corrosion sur les installations liées au captage et transport de CO2 ou d'hydrogène, à la géothermie et à la transformation de la biomasse. L'offre Flair Suite dédiée à la mesure et à l'analyse des compositions de gaz pour des applications en surveillance environnementale a été consolidée.

Concernant les hydrocarbures responsables :

- Modélisation de bassins et réservoirs : la version 2021 de la suite de logiciels bassin contient de nouvelles fonctionnalités. Une première version du simulateur dynamique Puma a également été mise sur le marché.
- *Enhanced Oil Recovery* (EOR) : signature d'importantes études et organisation de webinaires mensuels afin d'augmenter la visibilité de l'Alliance EOR (Solvay/Beicip-Franlab/IFPEN).
- Gestion de l'eau : le JIP DOLPHIN 3, axé sur la limitation de l'impact environnemental de l'EOR, a poursuivi ses activités.
- Forage et production offshore : les recherches sur la conception d'équipements de forage en mer, de canalisations flexibles, de pompes polyphasiques et de capteurs limitant les risques de production se sont poursuivies. Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec OneSubsea, un prototype transparent de pompe polyphasique destiné à la recherche a été installé sur le site de Lyon, où une première campagne d'essais réussie a eu lieu.

3.3. Activité du secteur Procédés

Les travaux s'articulent autour des priorités stratégiques « Climat, Environnement et Economie circulaire », « Energies nouvelles » et « Hydrocarbures responsables », et visent à transformer la biomasse en carburants et intermédiaires chimiques, à proposer des solutions technologiques dans les domaines de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire, à produire davantage de carburants à faible impact environnemental, et à améliorer l'efficacité énergétique et le rendement des procédés de production d'intermédiaires pétrochimiques.

Dans le domaine de la production de biocarburants avancés pour les transports routier et aérien, l'année 2021 a été marquée par la finalisation du programme de tests sur les unités de démonstration de la technologie BioTfuel® (production de biogazole et biokérosène) avec les partenaires du consortium. Cette phase de démonstration a permis de valider, de mettre au point et d'optimiser la chaîne de procédés à l'échelle semi-industrielle sur plusieurs types de biomasses. Un procédé de conversion d'alcools en oléfines légères a également été mis au point grâce à l'adaptation de la technologie Atol® développée par IFPEN, TotalEnergies et Axens. Cette technologie, combinée à des étapes d'oligomérisation et d'hydrogénation, permet de produire du biojet par la voie Alcools To Jet.

Concernant la chimie biosourcée, les projets structurants ont été poursuivis :

- Dans le cadre du projet BioButterfly, les travaux menés sur les catalyseurs et le procédé associé ont conduit à des progrès notables en 2021, et la construction du démonstrateur préindustriel sur le site de Michelin à Bassens a été finalisée. Il permettra de valider le fonctionnement de la technologie de production de biobutadiène à partir d'éthanol biosourcé développée en collaboration avec Axens et Michelin.

- Concernant la production d'acide acrylique biosourcé à partir d'acide lactique par voie catalytique, les travaux de développement d'un catalyseur et d'un procédé, menés en collaboration avec Axens et un partenaire industriel, se sont poursuivis.

Dans le domaine du recyclage des plastiques, les activités d'IFPEN portent sur les différentes boucles de recyclage chimique. L'année 2021 a été marquée par les réalisations suivantes :

- Le développement, en partenariat avec Repsol et Axens, du procédé pionnier Rewind™Mix de purification des huiles de pyrolyse de déchets plastiques, permettant leur utilisation directe dans les usines pétrochimiques existantes pour la production de plastiques recyclés.
- L'avancement des travaux de démonstration du procédé de recyclage chimique de PET par dépolymérisation Rewind™PET, menés en partenariat avec Jeplan et Axens.
- La poursuite des recherches menées avec un partenaire industriel sur le recyclage du plastique par dissolution et purification des polyoléfinés.

Pour ce qui concerne le traitement de gaz, les efforts visent à proposer à l'industrie une gamme complète de technologies pour désacidifier le gaz naturel, capter le CO₂ dans les procédés de production de gaz de synthèse, et réduire les émissions de CO₂ à la source. Les solutions développées vont du design de procédés à la mise au point de solvants, en passant par le développement de garnissages pour les colonnes d'absorption.

En matière de production de carburants propres, les recherches ont concerné en 2021 l'hydrotraitement des essences de FCC, le reformage catalytique, ou encore l'hydrocraquage et l'hydro-déparaffinage de coupes gazoles avec, par exemple, le développement d'un catalyseur permettant d'augmenter leur tenue au froid et d'améliorer la qualité du carburant tout en conservant le rendement. Deux nouveaux catalyseurs d'hydrotraitement des essences de FCC (hydrogénation sélective et hydrodésulfuration sélective) ont également été mis au point pour le procédé Prime-G+® commercialisé par Axens.

Les travaux dans le domaine de l'hydroconversion profonde des résidus lourds par hydrocraquage en lit bouillonnant ont abouti à des résultats importants démontrant la convertibilité des charges plus difficiles. Les recherches ont également visé à améliorer les procédés de conversion et de désulfuration profonde pour la production de fuels de soute respectant les normes IMO 2020. Un procédé d'hydrocraquage en deux étapes pour la production de naphtas a été développé. Enfin, les travaux menés dans le cadre de l'Alliance FCC, qui réunissait IFPEN, Axens, TotalEnergies et Technip Energies, se sont poursuivis, avec pour objectif d'augmenter la flexibilité du procédé de craquage catalytique en lit fluidisé en termes de charges et de produits ciblés.

Dans le domaine de la pétrochimie, on notera les réalisations suivantes :

- Aromatiques : le développement de nouveaux tamis de séparation des xylènes encore plus performants.
- Oléfinés : la mise au point de technologies d'hydrogénation sélective, de production de propylène, ou encore de production de butène-1 par dimérisation de l'éthylène, avec le développement du procédé DimEne-B®, et du catalyseur associé, de catalyse homogène. Ce procédé, commercialisé par Axens, permet également de transformer de l'éthylène issu de biomasse.

3.4. Activité du secteur Formation

La formation, mission statutaire d'IFPEN, est assurée par IFP School, l'école de l'innovation énergétique et de la mobilité durable. Ses programmes couvrent quatre domaines : « Motorisations et mobilité durable », « Économie et management de l'énergie », « Procédés pour l'énergie et la chimie » et « Géoressources et énergie ». Afin de répondre à l'évolution des besoins de l'industrie et des attentes des étudiants, IFP School adapte en permanence ses méthodes pédagogiques et ses modules d'enseignement, et entretient une dynamique multiculturelle forte au sein de ses promotions.

L'année 2021 a été marquée essentiellement par :

- l'élargissement du périmètre de l'Ecole devenue centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- une nouvelle promotion avec un effectif en augmentation et un taux record d'apprentis ;
- le maintien malgré la pandémie de la continuité pédagogique grâce des parcours de formation au format hybride ou digital lorsque le contexte l'exigeait ;
- la co-accréditation des masters orientés recherche, avec l'université Paris-Saclay pour deux d'entre eux et avec l'université de Lille pour le troisième ;
- l'évolution des contenus pédagogiques du programme *Petroleum Economics and Management* devenu *Energy Technology Economics and Management* ;

- plus largement, la poursuite de l'introduction dans les programmes de thématiques liées à la transition écologique, à la gestion des données et à la digitalisation, ainsi que des *soft skills* ;
- l'élargissement des partenariats industriels avec une vingtaine de nouvelles entreprises, dont des acteurs de la transition énergétique, de la finance et du conseil ;
- le succès réitéré des MOOCs sur la mobilité de demain et sur la transition énergétique ;
- les nombreuses réalisations du Lab e-nov, laboratoire des cultures digitales au service de l'Ecole, du groupe IFPEN et des entreprises partenaires : modules en réalité virtuelle pour les élèves dans les domaines des motorisations électrique et hybride et des procédés, outils de visite virtuelle interactive d'une unité pilote et des sites d'IFPEN, poursuite de la collaboration avec *Axens Academy* pour le développement de modules e-learning et de SPOCs (cours en ligne privés), etc. ;
- la signature dans le cadre de la chaire d'enseignement et de recherche CarMa (*Carbon Management and negative CO₂ emissions technologies towards a low carbon future*) de conventions avec le CNRS et INRAE, et le démarrage de la chaire EleTher (*Electrolyte Thermodynamics*) ;
- l'obtention fin 2021 du label HappyAtSchool® ;
- la pérennisation des IFP School *Voices*, série de webinaires courts lancée en 2020 à destination des élèves de l'Ecole, de ses diplômés et du personnel du groupe IFPEN.

3.5. Informations sectorielles consolidées

	Chiffres d'affaires (en M€)	
	2020	2021
Ressources	48,9	41,0
Procédés	866,3	800,5
Transports	10,7	9,4
Formation	18,4	24,2
Autres	7,3	7,2
	951,6	882,3

4. Évolution prévisible

4.1. IFPEN

La subvention 2022 pour charges de service public au profit d'IFPEN a été notifiée à hauteur de 121,2 M€ suite à la loi de finances initiale pour 2022, en hausse de 1,0 M€ par rapport à son montant 2021. Dans un contexte économique difficile, les ressources propres sont prévues en baisse par rapport à 2021 et le résultat net prévisionnel est attendu à -10,0 M€.

Conformément à ses orientations stratégiques, IFPEN va poursuivre le redéploiement de ses activités de R&I vers les domaines de la mobilité durable, des énergies nouvelles, de l'environnement et de l'économie circulaire.

4.2. Principales filiales

Groupe Axens

2022 devrait être une année de transition vers de meilleures perspectives avec notamment de nouvelles licences, un rebond des ventes produits et plus de modules.

Groupe Beicip-Franlab

Malgré un début d'année 2022 où l'activité de la société va rester faible, le maintien du prix du baril à un niveau élevé ainsi qu'un portefeuille de commandes qui s'est étoffé ces derniers mois laissent entrevoir un rebond de l'activité dans le courant de l'année.

COFIP

En 2022, pour pallier aux restitutions de surfaces de la part de certains de ses locataires et contenir dans le futur la baisse de son chiffre d'affaires, COFIP poursuivra l'étude de diverses pistes de valorisation des surfaces laissées vacantes.

IFP Investissements

En 2022, IFP Investissements poursuivra son activité afin de développer le portefeuille dans les domaines touchant à la transition écologique et à la mobilité durable. Un effort particulier sera mis sur la création d'entreprise valorisant des innovations IFPEN.

Groupe IFP Training

Les prévisions pour 2022 esquissent une année très semblable à 2021 ; la reprise se confirme pour les prestations de taille petite et moyenne ; cependant le manque de lancement de projets de grande envergure nécessitant la formation de professionnels déjà en poste empêche un redéveloppement plus rapide de l'activité.

5. Evénements postérieurs à la clôture

En 2022, IFPEN maintient les mesures prises en 2020 et 2021 afin de minimiser les impacts de la crise Covid.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a déclenché une série de sanctions internationales. Le groupe IFPEN suit de près l'évolution de la situation, prend les mesures appropriées et évalue en permanence son impact sur ses équipes et opérations.

L'impact financier sur les comptes de 2021 est nul et sera principalement limité aux pertes d'opportunités pour les périodes à venir.

Le groupe IFPEN a cessé de travailler sur toute nouvelle offre commerciale en Russie et en Biélorussie, notamment dans le domaine du raffinage.

6. Information sur les risques

6.1. Risques juridiques

La Commission européenne a indiqué en juillet 2008 aux autorités françaises qu'elle avait décidé d'ouvrir la procédure formelle d'examen prévue à l'article 88, paragraphe 2, du traité CE (devenu l'article 108, paragraphe 2, du Traité TFUE) à l'égard de la garantie illimitée de l'État français dont bénéficierait IFPEN en vertu de son statut d'EPIC.

Dans une décision rendue le 29 juin 2011, la Commission européenne a conclu que la garantie illimitée d'État conférée à IFPEN par son statut d'EPIC constituait bien une aide de l'État, mais que celle-ci était compatible avec le Marché Intérieur, pour autant que les activités économiques d'IFPEN soient uniquement exercées à titre accessoire et demeurent en lien avec son activité principale de recherche publique. Le Gouvernement Français a introduit un recours en annulation de cette décision, auquel IFPEN s'est joint.

La procédure devant le Tribunal de première instance de l'Union européenne s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 8 octobre 2015. Par un arrêt en date du 26 mai 2016, le Tribunal a annulé la décision de la Commission qui qualifiait d'aide d'État la garantie implicite illimitée accordée par l'État français à IFPEN, la Commission n'ayant pas suffisamment expliqué ni démontré que cette garantie avait pour effet de lui conférer un avantage économique réel. La décision était exécutoire, mais un pourvoi contre cette décision a été introduit par la Commission européenne devant la Cour de justice de l'UE le 4 août 2016.

La procédure devant la Cour de justice de l'UE s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 28 septembre 2017. Par un arrêt en date du 19 septembre 2018, la Cour a annulé partiellement l'arrêt du Tribunal et lui a renvoyé l'affaire pour réexamen de la décision de la Commission.

La procédure devant le Tribunal de l'Union européenne s'est achevée par une audience qui s'est tenue le 28 novembre 2019. Par un arrêt en date du 5 octobre 2020, le Tribunal a rejeté le recours introduit par la France et fait partiellement droit au recours de l'IFPEN. le Tribunal a relevé que bien qu'elle n'ait pas démontré l'existence d'un avantage dont aurait bénéficié l'IFPEN dans ses relations avec les fournisseurs et les clients, la Commission était fondée à considérer que la garantie de l'État dont bénéficie l'IFPEN lui confère un avantage économique. S'agissant du transfert de l'avantage dont aurait bénéficié l'IFPEN à ses filiales Axens et Prosernat, le Tribunal a constaté que la Commission a correctement démontré le transfert de l'avantage en faveur de l'IFPEN vers ses filiales. Le Tribunal a enfin constaté que la décision de la Commission attaquée impose à l'État français et à IFPEN des obligations disproportionnées, notamment concernant l'obligation faite à l'IFPEN de transmettre un rapport financier annuel comportant le montant des biens et services acquis par cette entité auprès de fournisseurs et clients. Une telle obligation portant sur un avantage dont la Commission n'a pas démontré l'existence, le Tribunal a estimé qu'elle n'est ni appropriée ni nécessaire et devaient donc être annulées.

6.2. Risques financiers

La gestion des risques financiers (de liquidité, de marché) est placée sous la responsabilité des Directions Financières de chacune des entités du groupe.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, IFPEN place l'essentiel de sa trésorerie auprès du Trésor Public, ce qui, désormais, supprime en très grande partie son risque de contrepartie.

L'exposition au risque de change, essentiellement en position USD, est couverte, selon les cas, par une procédure d'assurance change négociation soit par achats ou ventes à terme de devises.

IFPEN, en sa qualité d'opérateur public de l'Etat français, bénéficie d'une Subvention annuelle pour Charges de Service Public (SCSP) dont l'attribution relève de la Loi de Finances. Comme cela est déjà intervenu au cours de précédents exercices, cette subvention est susceptible d'être revue à la baisse, au gré des Lois de Finances Rectificatives, ou de taxations interministérielles.

L'activité du groupe IFPEN dépend également des investissements réalisés dans le secteur pétrolier ; les cours du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux, ainsi que les anticipations d'évolution de ces cours, ont une influence significative sur le niveau d'investissement dans ce secteur. Une réduction prolongée des investissements dans l'industrie pétrolière pourrait impacter la capacité du Groupe à maintenir son résultat d'exploitation et ses bénéfices.

6.3. Risques sécurité et environnement

La maîtrise de la sécurité des biens et des personnes constitue un axe majeur de la politique conduite par la Direction d'IFPEN.

IFPEN est, en effet, du fait de ses activités, confronté à des sources potentielles de risques industriels (cf. 5.4) pouvant donner lieu à un sinistre. Les moyens de prévention et de réponse aux situations d'urgence mis en place (analyses de risques, systèmes de détection et asservissements associés, ventilation des locaux, équipes d'intervention, retour d'expérience), permettent de fortement réduire la probabilité de survenance d'un tel sinistre.

Les risques majeurs sont également pris en compte dans les arrêtés de classement des établissements. Les études de dangers et d'impact montrent, à partir des scénarios envisagés, que les risques ne sortent pas des limites des établissements. Par ailleurs, une veille réglementaire est faite en s'appuyant sur l'identification des textes applicables et un diagnostic de conformité.

Conscients des risques auxquels il s'expose, IFPEN, ses dirigeants ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs ont développé un système de management en matière de santé, de sécurité et d'environnement visant à réduire et maîtriser au mieux ces risques et à développer la culture de sécurité au quotidien.

6.4. Assurance et couverture des risques

Éléments d'appréciation des assurances en vigueur et contexte du Marché

La politique assurance d'IFPEN, dans la continuité des précédents exercices, vise la protection de son patrimoine et de ses collaborateurs. A cet effet, IFPEN s'appuie sur le concours d'un courtier en assurances spécialisés dans la gestion des grands risques.

L'ensemble des garanties des programmes d'assurances sont périodiquement challengées afin d'apporter les améliorations qui peuvent être nécessaires au regard des évolutions des activités d'IFPEN.

Comme pour les renouvellements 2021, les renouvellements 2022 se sont traduits par une contraction très forte du Marché de l'assurance. Ainsi les renouvellements du 1er janvier ont été appréhendés par les assureurs sur la base d'exigences strictes :

- Revue des portefeuilles et sélection strictes des affaires,
- Maîtrise des engagements passant par une baisse des capacités,
- Retraits d'assureurs sur certaines activités,
- Des limitations / suppressions de garanties,
- Des exclusions nouvelles (Cyber),
- Exigences accrues et fortes en matière d'information de souscription.
- Redressement tarifaire important.

Les contrats de durée souscrits les années passées par IFPEN, sur les couvertures de dommages et de responsabilité civile ont permis de faire face à cette tendance de fond.

Principales couvertures d'assurances

Les couvertures dommages aux biens et responsabilité civile représentent la part la plus importante du budget assurances d'IFPEN, en raison des capitaux exposés et des risques existants.

Dommages aux biens : Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs d'IFPEN. Elle couvre notamment les risques traditionnels associés à ce type de garanties (l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles...), mais aussi le Bris de Machine.

Responsabilité Civile : Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber à IFPEN du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des installations et matériels, des collaborateurs d'IFPEN, de l'exploitation des sites de Solaize et Rueil-Malmaison notamment, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. IFPEN dispose également des garanties en cas d'atteinte à l'environnement.

En complément de ces deux couvertures d'assurance, IFPEN dans le cadre de sa politique d'assurance, et du fait de l'analyse et de la quantification des risques, dispose également des garanties spécifiques à son activité, notamment en Cyber Risques.

6.5. Autres risques et programme d'audit interne

Le plan d'audit interne est validé par la Direction générale d'IFPEN. Il s'agit d'audits de processus des modes de fonctionnement, de retours d'expérience sur des projets majeurs d'entreprise ou de R&I et d'audits de conformité (loi Sapin 2).

Ils visent à apporter à IFPEN une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations ainsi que des recommandations qui permettront de les améliorer.

Une méthode de cartographie des risques a été élaborée puis déployée à partir de 2010 sur les risques entreprise puis sur les principaux process de la DF, la DJ et la DRH.

En juillet 2014, la direction générale a souhaité généraliser les travaux à l'ensemble d'IFPEN en se focalisant dans un premier temps sur les directions de recherche. Ainsi, un plan de cartographies des risques pluriannuel a été publié fin 2015, prévoyant la réalisation de cartographies au sein de chaque direction de recherche ainsi que le suivi des cartographies réalisées les années précédentes. Ce plan a été réalisé sur la période 2015-2018 et les suivis mis en place à partir de 2017. En 2019, une méthodologie de suivi des cartographies a été déployée de manière à obtenir une vision globale de l'état de risques à chaque campagne de suivi. En 2020, une cartographie des risques cyber a été réalisée et la cartographie des risques de corruption finalisée. En 2021, une nouvelle méthodologie a été déployée pour compléter la cartographie opérationnelle existante et couvrir l'ensemble des risques d'IFPEN en impliquant toutes les entités hors directions de recherche. Le résultat, consolidé avec la cartographie 2020, a conduit à la sélection, en COMEX, de 21 risques majeurs consolidés en 9 macro-risques. Le comité d'audit a sélectionné 6 de ces macrorisques (modèle économique, positionnement marché, innovation, réglementation (y compris corruption), cyber risques et sous-traitance/partenariats) pour un suivi spécifique.

7. Prises et cessions de participations significatives

Le périmètre de consolidation a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Groupe Axens :

- Acquisition de l'intégralité de la société danoise FlowVision, spécialisée dans le design et l'installation de systèmes DeNOx, pour 3,8 M€.

- Groupe Beicip-Franlab :

- En 2018, Beicip-Franlab a procédé à une souscription complémentaire de titres de la filiale Beicip Technology Solutions par des actions privilégiées non rachetables à dividendes non cumulatifs. Elle n'ouvre pas de droits de vote associés mais donne un droit prioritaire à dividendes pour Beicip-Franlab. En 2020, ces actions ont été annulées et le montant inscrit en compte créances rattachées à des participations dans l'attente du remboursement. En août 2021, une nouvelle souscription a été opérée de la même nature que celle de 2018.
- Création de Beicip-Franlab India Private Limited, New Delhi le 29 juin 2021. Cette société est détenue par Beicip-Franlab SA, France à 99% et IFP Middle East Consulting, Bahreïn à 1%.

8. Information sociale

8.1. Ressources Humaines

- Un dialogue social continu

En 2021, ont été signés par la Direction et une majorité des organisations syndicales :

- Accord sur la Gestion des Emplois et des Compétences (février 2021),
- Accord sur le régime d'astreintes à l'IFPEN (juillet 2021),
- Accord pour la mise en place du forfait mobilité durable (novembre 2021),
- Accord sur la complémentaire santé (décembre 2021),
- Un avenant à l'accord sur le télétravail signé en novembre 2018 (décembre 2021),
- Un avenant à l'accord de méthode lié aux négociations salariales de juin 2018 (décembre 2021).

- Gestion des emplois et des compétences

Dans une situation économique et énergétique contrainte, la gestion des emplois et des compétences est un enjeu majeur pour l'IFPEN. En 2021, suite à la signature d'un accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, les principales actions qui ont été menées sont les suivantes :

- Définition des attendus pour les coefficients dans chacune des filières cadres et technicien tant dans le domaine de la recherche que pour les fonctions supports.
- Mise en place d'un nouveau passage cadre permettant aux techniciens expérimentés de postuler sur des emplois de cadre
- Mise en place d'un référent spécifique pour l'évolution des carrières des cadres supérieurs
- Poursuite de la réalisation des entretiens professionnels
- Maintien du budget de formation (1,5M€) notamment pour assurer la reconversion des personnels vers les NTE

- La gestion des risques psychosociaux

Les processus mis en place en 2016 ont été revus en concertation avec les élus du personnel de façon à le rendre plus efficient et plus accessible à l'ensemble des salariés d'IFPEN. Des ateliers visant à identifier les risques psychosociaux dans les directions ont été poursuivis en y intégrant la dimension de qualité de vie au travail. Ces ateliers donnent lieu à un plan d'action dans chacune des directions concernées dans un souci d'amélioration continue.

8.2. Bilan social

L'effectif 2021 a été de 1549 ETPT (équivalent temps plein travaillé), dont 1095 ETPT chercheurs (cadres et techniciens en CDI et CDD).

IFP Énergies nouvelles
Établissement public de l'État à caractère industriel et commercial
Siège social : Rueil-Malmaison (92500) – 1 & 4 avenue de Bois-Préau
RCS Nanterre n° 775 729 155



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars à 9 heures, le Conseil d'administration d'IFP Énergies nouvelles s'est réuni en visioconférence, sur convocation de son Président, Monsieur Pierre-Franck CHEVET.

Étaient présents :

M.	Pierre-Franck CHEVET	Président (en visioconférence)
Mme	Monique AXELOS	Administratrice (en visioconférence)
M.	François DASSA	Administrateur (en visioconférence)
M.	Laurent DUVAL	Administrateur (en visioconférence)
Mme	Helle KRISTOFFERSEN	Administratrice (en visioconférence)
Mme	Sophie PATURLE-GUESNEROT	Administratrice (en visioconférence)
Mme	Sylvie PERRIN	Administratrice (en visioconférence)
M.	Axel PLASSE	Administrateur (en visioconférence)
Mme	Valérie QUINIOU-RAMUS	Administratrice (en visioconférence)
M.	Frédéric RAVEL	Administrateur (en visioconférence)
Mme	Alicia SAOUDI	Administratrice (en visioconférence)
M.	Bruno SPORTISSE	Administrateur (en visioconférence)
Mme	Marie-Solange TISSIER	Administratrice (en visioconférence)
M.	Cyril BOUYEURE	Contrôleur général économique et financier (en visioconférence)
M.	Philippe GEIGER	Commissaire du Gouvernement (en visioconférence)
M.	Guillaume GOUGEUL	Secrétaire du CSEC (en visioconférence)

Assistaient également à la séance :

M.	Eric LAFARGUE	Directeur Général Adjoint / Secrétaire du Conseil d'administration (en visioconférence)
Mme	Catherine RIVIÈRE	Directrice Générale Adjointe (en visioconférence)

Assistaient partiellement à la séance :

M.	Jean-Christophe FLÈCHE	Directeur des Relations institutionnelles et de la Communication (en visioconférence)
M.	Dominique HUMEAU	Directeur des Sciences et Technologies du numérique (en visioconférence)
M.	Arnaud TOURCHICK	Directeur Financier (en visioconférence)
Mme	Nathalie ALAZARD-TOUX	Directrice du Centre de Résultats Développement Industriel (en visioconférence)
M.	Antoine VINOT	Commissaire aux comptes – Deloitte & Associés (en visioconférence)

Était excusée :

Mme	Carla GOHIN	Administratrice (pouvoir à M. Axel PLASSE)
-----	-------------	--

Étaient absents :

M. Didier HOLLEAUX Administrateur (pas de pouvoir)
M. Hervé LE TREUT Administrateur (pas de pouvoir)

(...)

Clôture des comptes sociaux et consolidés 2021 d'IFPEN

(...)

Les résolutions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil :

1. *Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, arrête les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de 13.815 k€. Il arrête également la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible qui dégage un solde positif de 49,2 M€.*
2. *Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, arrête les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat net de 12,9 M€ pour la part du Groupe.*
3. *Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et, après délibération, approuve les termes de celui-ci.*

(...)

Pour extrait certifié conforme à l'original



Eric LAFARGUE
Secrétaire du Conseil